



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

N° 2022-04-05/43  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

•••

SEANCE  
DU 5 AVRIL 2022

•••

L'An deux mille vingt-deux, le 05 avril, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 30 mars 2022, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de MONSIEUR GUY LEFRAND, Président.

M. Franck BERNARD, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

**PRÉSENTS :**

Mme AUGER Stéphanie, M BOREGGIO Sylvain, Mme COULONG Rosine, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss, Mme HANNOTEAU Maryvonne, M LEFRAND Guy, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M JUPILLE Pascal, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, M ADIGUZEL Erkan, M ALBENQUE Roger, M ALLAIN Philippe, M ALORY Christophe, M ASMONTI Gérard, Mme BARILLER France, Mme BAYRAM Servane, M BERNARD Franck, M BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, Mme BONNARD Carine, M BOSSUYT Fabrice, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M BRULARD Thierry, M CARIOT Geoffrey, M CARRETTE Christophe, Mme CASTELNAU Caroline, M CHOKOMERT Patrice, M CLOMENIL Joël, Mme COLLIN Isabelle, M CONFAIS Max, M CONFAIS Stéphane, M CORNE Laurent, M CRISTOBAL Florent, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M DE LANGHE Christian, M DESSAINT Didier, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, M DULONDEL Michel, M FINIX Richard, M GAUTIER Francis, M GILLES Hervé, M GUILLEN Philippe, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M HEROUARD Jean-Paul, M HUBERT Xavier, M JARRY Jacky, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme LE GOFF Hélène, M LEFRANÇOIS Thierry, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEMONNE Christine, Mme LEROUX Stéphanie, M LESELLIER Guy, M LEVERT Cedric, M MAILLARD Jean-Marie, Mme MARAGLIANO Francine, M MIELOT Roger, M MOMPER Jean-Luc, M MORILLON Marc, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÈDE Alain, M PATTYN Patrick, Mme PHILIPPE Martine, M PIERES Patrick, Mme RAMETTE Brigitte, Mme RIVIERE Eveline, M ROUSSEL Cédric, M SAULNIER Robin, Mme SAVEL Frédérique, M SCHALLER Didier, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, M TANGUY Martial, Mme TREMEL Emmanuelle, M VOLTOLINI Damien, M ZAYANI Abdé,

Madame COQUEREL Aude suppléant(e) de Monsieur CHAUVIN Michel, Madame HUZÉ Laurence suppléant(e) de Monsieur NORBLIN Raphael, Monsieur PAN Frédéric suppléant(e) de Monsieur PERRIN Marc.

**ONT DONNÉ POUVOIR :** Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Monsieur Mohamed DERRAR a donné pouvoir à Madame Francine MARAGLIANO, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Madame Servane BAYRAM, Madame Ketty REVEL a donné pouvoir à Madame Christine LEMONNE, Monsieur Timour VEYRI a donné pouvoir à Monsieur Philippe GUILLEN, Monsieur Emeric JEANNE a donné pouvoir à Monsieur Didier CRETOT, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Lysiane BANDELIER a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CARIOT, Madame Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à

Madame Françoise LUVINI, Monsieur Jean-Pierre PICHOS a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Madame Séverine GUESNET a donné pouvoir à Monsieur Max CONFAIS, Madame Dominique SAUVE a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEAUX, Madame Laure SALVAT a donné pouvoir à Madame Nathalie LAGOUGE, Madame Aurélie LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Noël GRIPPON a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Monsieur Robert CHAPLAIS a donné pouvoir à Madame Hélène LE GOFF, Monsieur Jean-Marie MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEAUX, Monsieur Jean-Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Madame Nathalie LAGOUGE, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Madame Sophie BOCAGE a donné pouvoir à Monsieur Thierry LEFRANÇOIS, Monsieur Jean-Michel CAILLEUX a donné pouvoir à Monsieur Didier DESSAINT, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Madame Patricia LEON a donné pouvoir à Madame France BARILLER, Monsieur Guillaume ROUGER a donné pouvoir à Madame Isabelle COLLIN,

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

Madame DURANTON Nicole, Monsieur ERRAMMACH Youssef, Monsieur RIGAL-ROY Olivier, Monsieur BARRAL Fernand, Madame CANEL Françoise, Monsieur HEBERT Dominique, Monsieur MARQUAIS Raynald,



Accusé de réception 027-200071454-20220405-20524-DE-1-1. Date de télétransmission : 06/04/22. Date de réception préfecture : 06/04/22. Date d'affichage : 06/04/22.
--



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

## EAU ET ASSAINISSEMENT

### Rapport Prix et Qualité de Services Exploitation Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement non-collectif - Année 2020

Conformément aux articles L 2224.5 du Code Général des collectivités territoriales et au décret n°95.635 du 6 mai 1995, les collectivités territoriales ou les établissements publics de coopération intercommunale ayant la compétence du service public de l'eau, doivent fournir un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non-collectif, soumis au Conseil Communautaire.

#### **Faits marquants et synthèse**

Pour l'exercice 2020, le cadre de présentation national est utilisé, pour permettre une prise de connaissance standardisée et simplifiée pour tous les usagers, quelle que soit la collectivité et la compétence. Ce cadre permettra aussi à l'avenir d'avoir une rétrospective sur les indicateurs clés réglementaires, et de faire le lien entre les activités génératrices de données, l'exploitation, la facturation et la gestion financière des budgets annexes.

#### Ainsi, pour l'ensemble des rapports

- Certains indicateurs généraux (nombre d'abonnés, habitants) voient des évolutions notables liées au mode de calcul, les données antérieures de population n'ayant pas correspondu aux aires (services) concernés. Pour autant, la réalité de terrain n'est pas modifiée.
- Le taux de renouvellement des réseaux (sans objet pour le SPANC), traducteur de la politique patrimoniale, est très faible, 0.3% en eau et 0.2% en assainissement. Un effort majeur devra être fait, impossible dans les conditions actuelles de recettes et charges des services.
- Une fiabilisation d'indicateurs et de leur calcul, comme le taux de réclamation, le taux d'interruption de la distribution en eau potable, s'avère nécessaire.

#### Concernant l'eau potable,

- La conformité sanitaire de l'eau distribuée est de 100% (98.5% en 2019 sur le service Sud)
- L'endettement est en hausse, passant de 5.2 à 6.5 ans
- Le rendement de réseau affiche une mauvaise valeur sur le Sud (63.2%), suite à une valeur anormalement haute en 2019 (91,3 %) : ceci résulte de périodes de relève-facturation non homogènes, exercices en-dessous / au-dessus des 12 mois normaux. EN 2018 le rendement était de 73.4%. Le nouveau cadre de RPQS permet de mieux appréhender ces difficultés et de travailler les méthodes d'exploitation génératrices de ces données.

#### Concernant l'assainissement collectif,

- La conformité d'évacuation des boues est de 100%, même si la crise COVID a imposé de rapatrier les boues des stations d'épuration du sud sur le CTEU de Gravigny, avec surcoûts à la clé.
- La conformité de traitement d'épuration des eaux est de 100% (y compris CTEU, erreur de calcul corrigée et validée à posteriori par la DDTM) sauf pour la micro-station de Croth, seulement 50%, confirmant la faible fiabilité de ce genre d'installations.
- L'indicateur taux de connaissance du patrimoine, corrigé par rapport à 2019, montre un besoin important de connaissance sur les services de Saint Germain sur Avre Mesnil sur l'Estrée et Saint André de l'Eure, et également sur le service Evreux-agglomération : les âges de réseaux, même approximatifs, les matériaux, sont souvent inconnus, voir pour certains services, on a non connaissance du diamètre ou de l'implantation du réseau. Un effort majeur de reconnaissance sera réalisé avec le schéma directeur d'assainissement qui va démarrer en septembre 2022 pour une durée de 30 mois

- L'endettement est en baisse de 15.3 à 11.8 ans mais reste très au-dessus de la valeur guide de 8 ans

Concernant le SPANC, on note une baisse sensible d'activité de contrôle, liée à une baisse des ventes immobilières (-14%) dans le contexte COVID et confinement.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1411-3, L2121-29, L2224-1, L2224-5 et D2224-1 et suivants ainsi que ses annexes V et VI ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son L3131-5 ;

Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- **APPROUVER** le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public 2020 des Services Exploitation Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement non-collectif.

Ce rapport sera mis à la disposition du public au siège d'Evreux Portes de Normandie ainsi que dans les mairies des communes membres d'EPN.

Avis favorable de la commission Eau et assainissement (16/03/22)

**ADOPTÉ**

**Le Président d'Evreux Portes de Normandie**

**Guy LEFRAND**

**EVREUX PORTES DE NORMANDIE**

eau potable : Régie EPN

**Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du Service  
public de l'eau potable**

**Exercice 2020**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service .....	5
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés .....	5
1.5.	Eaux brutes .....	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	7
1.5.2.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020.....	8
1.5.3.	Production .....	9
1.5.4.	Achats d'eaux traitées .....	10
1.5.5.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	11
1.5.6.	Autres volumes.....	12
<b>1.5.7.</b>	<b>Volume consommé autorisé</b> .....	12
1.6.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	12
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service .....	13
2.1.	Modalités de tarifification .....	13
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	14
2.3.	Recettes.....	16
3.	Indicateurs de performance .....	18
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	18
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	18
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	20
<b>3.3.1.</b>	<b>Rendement du réseau de distribution (P104.3)</b> .....	20
3.4.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) .....	21
3.5.	Taux de réclamations (P155.1) .....	21
4.	Financement des investissements .....	22
4.1.	Montants financiers.....	22
4.2.	État de la dette du service .....	22
4.3.	Amortissements .....	22
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	22
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	22
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	23
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	23
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	24

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : EVREUX PORTES DE NORMANDIE
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : Régie EPN
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Angerville-la-Campagne, Arnières-sur-Iton, Aviron, Boncourt, Caugé, Cierrey, Dardez, Fauville, Fontaine-sous-Jouy, Gauciel, Gauville-la-Campagne, Gravigny, Guichainville, Huest, Irreville, Jouy-sur-Eure, La Chapelle-du-Bois-des-Faulx, La Trinité, Le Boulay-Morin, Le Mesnil-Fuguet, Le Plessis-Grohan, Le Val-David, Le Vieil-Évreux, Les Baux-Sainte-Croix, Les Ventes, Miserey, Normanville, Parville, Prey, Reuilly, Sacquenville, Saint-Germain-des-Angles, Saint-Luc, Saint-Martin-la-Campagne, Saint-Sébastien-de-Morsent, Saint-Vigor, Sassey, Tourneville, Émalleville, Évreux
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT  Oui, date d'approbation\* : .....  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 28/09/2021  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui, date d'approbation\* : En cours  Non

\* Approbation en assemblée délibérante



## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en  Régie par Régie simple

## 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **84 561** habitants au 31/12/2020 (85 580 au 31/12/2019).

## 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **29 104** abonnés au 31/12/2020.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

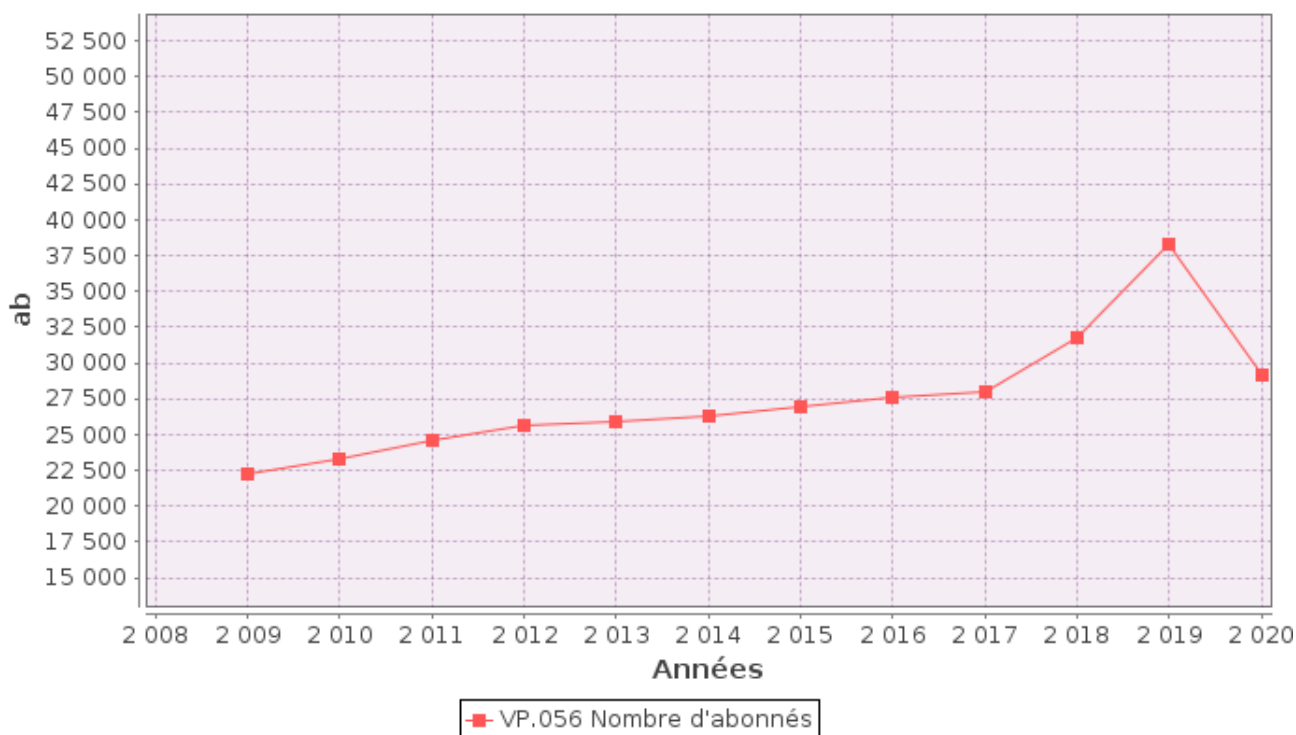
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Angerville-la-Campagne	635	619	-2,6%
Arnières-sur-Iton	756	731	-3,4%
Aviron	509	487	-4,5%
Boncourt	95	91	-4,4%
Caugé	392	373	-5,1%
Cierrey	333	329	-1,2%
Dardez	63	62	-1,6%
Fauville	157	146	-7,5%
Fontaine-sous-Jouy	444	425	-4,5%
Gauciel	223	228	2,2%
Gauville-la-Campagne	307	282	-8,9%
Gravigny	1683	1587	-6%
Guichainville	1356	1315	-3,1%
Huest	325	314	-3,5%
Irreville	205	198	-3,5%

Jouy-sur-Eure	298	285	-4,6%
La Chapelle-du-Bois-des-Faulx	277	270	-2,6%
La Trinité	55	55	0%
Le Boulay-Morin	341	330	-3,3%
Le Mesnil-Fuguet	88	84	-4,8%
Le Plessis-Grohan	410	402	-2%
Le Val-David	329	320	-2,8%
Le Vieil-Évreux	410	391	-4,9%
Les Baux-Sainte-Croix	425	415	-2,4%
Les Ventes	480	462	-3,9%
Miserey	295	269	-9,7%
Normanville	540	517	-4,4%
Parville	169	158	-7%
Prey	471	441	-6,8%
Reuilly	236	230	-2,6%
Sacquenville	531	502	-5,8%
Saint-Germain-des-Angles	95	87	-9,2%
Saint-Luc	120	118	-1,7%
Saint-Martin-la-Campagne	50	48	-4,2%
Saint-Sébastien-de-Morsent	2348	2227	-5,4%
Saint-Vigor	154	145	-6,2%
Sassey	87	83	-4,8%
Tourneville	157	152	-3,3%
Émalleville	204	202	-1%
Évreux	15137	13724	-10,3%
<b>Total</b>	<b>31 190</b>	<b>29 104</b>	<b>-7,2%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 35,03 abonnés/km au 31/12/2020 (46,19 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,91 habitants/abonné au 31/12/2020 (2,23 habitants/abonné au 31/12/2019).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 152,85 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2020. (114,23 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2019).



## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève **6 937 661** m<sup>3</sup> pour l'exercice 2020 (6 911 642 pour l'exercice 2019).

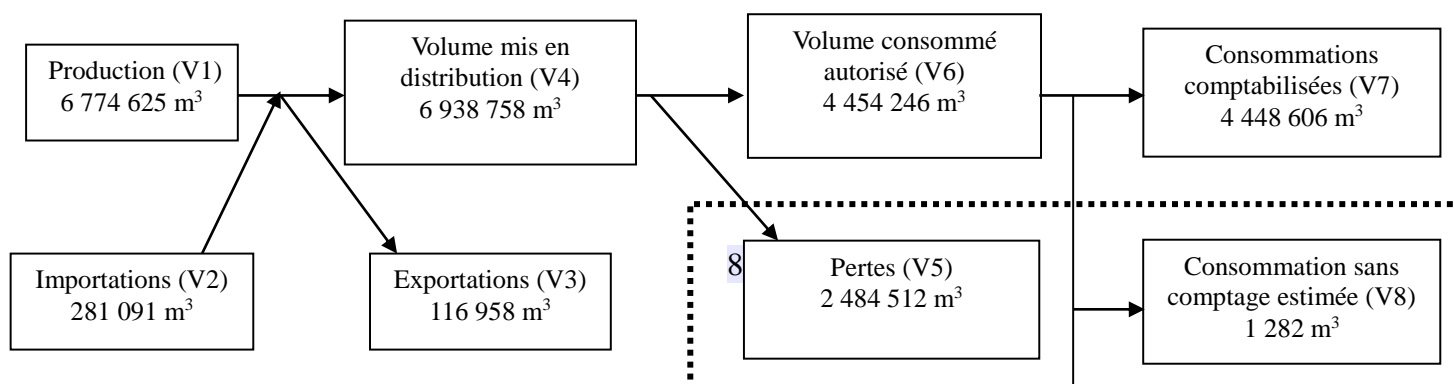
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Prélèvement d'eau VALLEE ITON- F3 (Arnières s/ Iton)	Souterraine	250	552 276	536 606	-2,8%
Prélèvement d'eau LA QUEUE D'HIRONDELLE - F12.2 (Evreux)	Souterraine	88	270 370	308 976	14,3%
Prélèvement d'eau LA QUEUE D'HIRONDELLE - F12.1 (Evreux)	Souterraine	82	191 469	267 189	39,5%
Prélèvement d'eau LA QUEUE D'HIRONDELLE - F13.2 (Evreux)	Souterraine	52	38 575	53 477	38,6%
Prélèvement d'eau VALLEE ITON- F7 (Arnières s/ Iton)	Souterraine	258	604 078	577 121	-4,5%
Prélèvement d'eau COTEAU ITON- F15 (Arnières s/ Iton)	Souterraine	50	171 793	179 978	4,8%

Forage n° 1 "Les Grands Prés" Fontaine sous Jouy	Souterraine	55	248 038	222 625	<b>-10,2%</b>
Prélèvement d'eau LA QUEUE D'HIRONDELLE - F13.1 (Evreux)	Souterraine	88	303 174	312 583	<b>3,1%</b>
Prélèvement d'eau COTEAU ITON- F9 (Arnières s/ Iton)	Souterraine	40	176 594	170 996	<b>-3,2%</b>
Prélèvement d'eau CHENAPPEVILLE F5.6 (Arnières s/ Iton)	Souterraine	762	2 629 401	2 586 377	<b>-1,6%</b>
Prélèvement d'eau VALLEE ITON- F8.2 (Arnières s/ Iton)	Souterraine	230	518 444	511 786	<b>-1,3%</b>
Prélèvement d'eau COTEAUX ITON- F14 (Arnières s/ Iton)	Souterraine	60	153 621	177 688	<b>15,7%</b>
Prélèvement d'eau COTEAU ITON- F16 (Arnières s/ Iton)	Souterraine	40	139 783	131 215	<b>-6,1%</b>
Prélèvement d'eau LES JARDINS 2 (Tourneville)	Souterraine	150	243 974	259 302	<b>6,3%</b>
Prélèvement d'eau VALLEE ITON- F8.1 (Arnières s/ Iton)	Souterraine	90	275 739	250 213	<b>-9,3%</b>
Prélèvement d'eau CHENAPPEVILLE F5.7 (Arnières s/ Iton)	Souterraine		0	0	<b>___%</b>
Prélèvement d'eau Le Bois de la Côte (Vieil-Evreux)	Souterraine	90	134 293	139 203	<b>3,7%</b>
Prélèvement d'eau LA VALLE DE LA MOUCHE (Parville)	Souterraine	160	260 020	252 326	<b>-3%</b>
<b>Total</b>			6 911 642	6 937 661	<b>0,4%</b>

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

### 1.5.2. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



### 1.5.3. Production



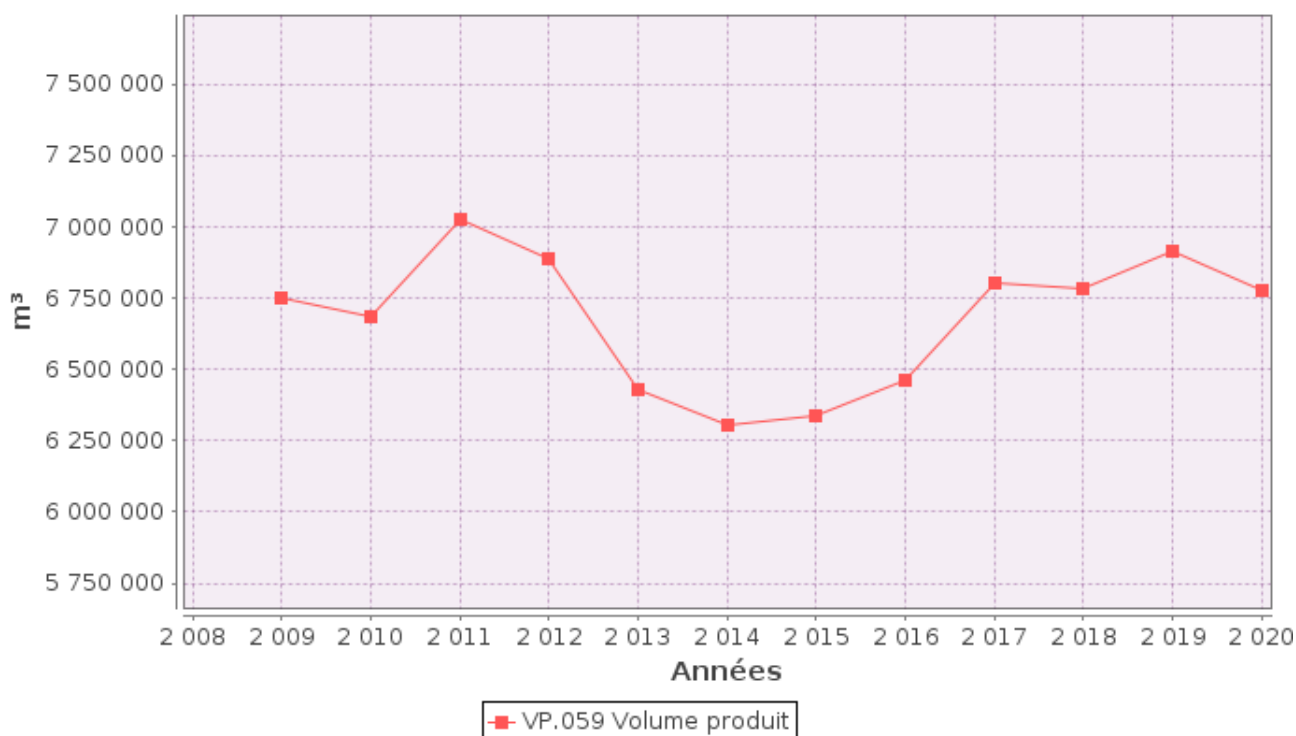
Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Usine de Traitement d'Eau Potable d'Arnières-sur-Iton	Ultra filtration membranaire + Charbons actifs en grains

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
Prélèvement d'eau VALLEE ITON-F3 (Arnières s/ Iton)	552 276	523 996	-5,1%	60
Prélèvement d'eau LA QUEUE D'HIRONDELLE - F12.2 (Evreux)	270 370	301 715	11,6%	80
Prélèvement d'eau LA QUEUE D'HIRONDELLE - F12.1 (Evreux)	191 469	260 910	36,3%	80
Prélèvement d'eau LA QUEUE D'HIRONDELLE - F13.2 (Evreux)	38 575	52 220	35,4%	80
Prélèvement d'eau VALLEE ITON-F7 (Arnières s/ Iton)	604 078	563 559	-6,7%	60
Prélèvement d'eau COTEAU ITON-F15 (Arnières s/ Iton)	171 793	175 749	2,3%	60
Forage n° 1 "Les Grands Prés" Fontaine sous Jouy	248 038	217 393	-12,3%	80
Prélèvement d'eau LA QUEUE D'HIRONDELLE - F13.1 (Evreux)	303 174	305 237	0,7%	80
Prélèvement d'eau COTEAU ITON-F9 (Arnières s/ Iton)	176 594	166 978	-5,5%	60
Prélèvement d'eau CHENAPPEVILLE F5.6 (Arnières s/ Iton)	2 629 401	2 525 597	-4%	60
Prélèvement d'eau VALLEE ITON-F8.2 (Arnières s/ Iton)	518 444	499 759	-3,6%	60
Prélèvement d'eau COTEAUX ITON- F14 (Arnières s/ Iton)	153 621	173 512	12,9%	60
Prélèvement d'eau COTEAU ITON-F16 (Arnières s/ Iton)	139 783	128 131	-8,3%	60
Prélèvement d'eau LES JARDINS 2 (Tourneville)	243 974	253 208	3,8%	60
Prélèvement d'eau VALLEE ITON-F8.1 (Arnières s/ Iton)	275 739	244 333	-11,4%	60
Prélèvement d'eau CHENAPPEVILLE F5.7 (Arnières s/ Iton)	0	0	___%	60

Prélèvement d'eau Le Bois de la Côte (Vieil-Evreux)	134 293	135 932	1,2%	80
Prélèvement d'eau LA VALLE DE LA MOUCHE (Parville)	260 020	246 396	-5,2%	80
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>6 911 642</b>	<b>6 774 625</b>	<b>-2%</b>	<b>64,49</b>



#### 1.5.4. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
Seine Normandie Agglomération	121 786	136 416	10,7%	80
SIAEP de Evreux Nord	150 127	144 675	-3,7%	80
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>274 232</b>	<b>281 091</b>	<b>2,5%</b>	<b>80</b>

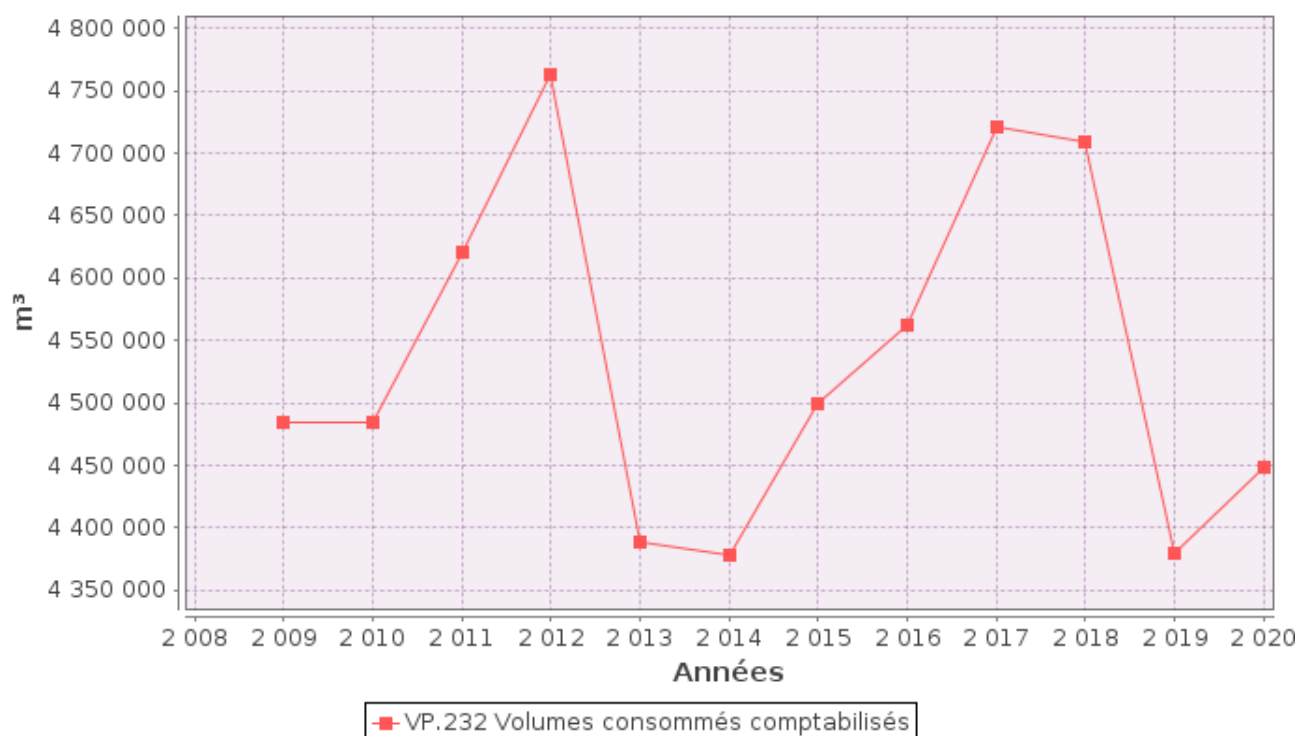
### 1.5.5. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	4 379 218	4 448 606	1,6%
Abonnés non domestiques	0	0	—%
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>7</sub>)</b>	<b>4 379 218</b>	<b>4 448 606</b>	<b>1,6%</b>
Service du SERPN	10 179	8 236	-23,5%
Service de la Communauté des Communes du Pays de Conches	84 350	84 529	0,2%
Service du SEPASE	24 293	24 193	-0,4%
<b>Total vendu à d'autres services (V<sub>3</sub>)</b>	<b>123 090</b>	<b>116 958</b>	<b>-5%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



La variabilité des volumes consommés comptabilisés s'explique par des soucis de décalage de relève et/ou de facturation.

### 1.5.6. Autres volumes



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	63 877	1 282	-98%
Volume de service (V9)	10 742	4 358	-59,4%

### 1.5.7. Volume consommé autorisé



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	4 453 837	4 454 246	0%

## 1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **830,91** kilomètres au 31/12/2020 (830,04 au 31/12/2019).



## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Frais d'accès au service :                   20€ au 01/01/2020  
  20€ au 01/01/2021

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	55,52 €	55,52 €
	Abonnement DN 20mm y compris location du compteur	109,97€	109,97€
	Abonnement DN 30mm y compris location du compteur	171,71€	171,71€
	Abonnement DN 40mm y compris location du compteur	232,06€	232,06€
	Abonnement DN 60mm y compris location du compteur	490,03€	490,03€
	Abonnement DN 80mm y compris location du compteur	550€	550€
	Abonnement DN 100mm y compris location du compteur	650€	650€
	Abonnement DN 150mm y compris location du compteur	750€	750€
	Abonnement DN 200mm y compris location du compteur	917,51€	917,51€
	Abonnement <sup>(1)</sup> DN 15 y compris location du compteur pour Fontaine-sous-Jouy et Jouy-sur- Eure	29,325€	29,325€
	Abonnement <sup>(1)</sup> DN 15 y compris location du compteur pour Prey	24€	24€
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,09 €/m <sup>3</sup>	0,09 €/m <sup>3</sup>
	Prélèvement sur la ressource en eau pour Fontaine- sous-Jouy et Jouy-sur-Eure (Agence de l'eau)	0,108€/m <sup>3</sup>	0,108€/m <sup>3</sup>

	Prélèvement sur la ressource en eau pour Prey (Agence de l'eau)	0€/m <sup>3</sup>	0€/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique - valeur pour Evreux au 01/01/2021 (Agence de l'Eau)	0,42 €/m <sup>3</sup>	0,42 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du [20/12/2019](#) effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'eau potable

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	55,52	55,52	0%
Part proportionnelle	158,28	158,28	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	213,80	213,80	0%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	10,80	10,80	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	50,40	50,40	0%
TVA	15,13	15,13	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	76,33	76,33	0%
<b>Total</b>	<b>290,13</b>	<b>290,13</b>	<b>0%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,42</b>	<b>2,42</b>	<b>0%</b>



■ D102.0 Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 1er janvier N+1

**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**

Dans le cas d'un EPCI, le tarif de la collectivité pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2020 en €/m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2021 en €/m <sup>3</sup>
Angerville-la-Campagne	1,319	1,319
Arnières-sur-Iton	1,319	1,319
Aviron	1,319	1,319
Boncourt	1,319	1,319
Caugé	1,319	1,319
Cierrey	1,319	1,319
Dardez	1,319	1,319
Fauville	1,319	1,319
Fontaine-sous-Jouy	1,148	1,148
Gauciel	1,319	1,319
Gauville-la-Campagne	1,319	1,319
Gravigny	1,319	1,319
Guichainville	1,319	1,319
Huest	1,319	1,319
Irreville	1,319	1,319
Jouy-sur-Eure	1,148	1,148
La Chapelle-du-Bois-des-Faulx	1,319	1,319

La Trinité	1,319	1,319
Le Boulay-Morin	1,319	1,319
Le Mesnil-Fuguet	1,319	1,319
Le Plessis-Grohan	1,319	1,319
Le Val-David	1,319	1,319
Le Vieil-Évreux	1,319	1,319
Les Baux-Sainte-Croix	1,319	1,319
Les Ventes	1,319	1,319
Miserey	1,319	1,319
Normanville	1,319	1,319
Parville	1,319	1,319
Prey	0,73	0,73
Reuilly	1,319	1,319
Sacquenville	1,319	1,319
Saint-Germain-des-Angles	1,319	1,319
Saint-Luc	1,319	1,319
Saint-Martin-la-Campagne	1,319	1,319
Saint-Sébastien-de-Morsent	1,319	1,319
Saint-Vigor	1,319	1,319
Sassey	1,319	1,319
Tourneville	1,319	1,319
Émalleville	1,319	1,319
Évreux	1,319	1,319

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2020 sont de 4 448 606m<sup>3</sup>/an (4 379 218m<sup>3</sup>/an en 2019).

### 2.3. Recettes



**Recettes de la collectivité :**

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	5 528 388,2€	5 911 499,89€	+6,48%
<i>Recettes abonnements</i>	1 792 413,99€	1 907 949,47€	+6,05%
<i>Recettes frais d'accès au service</i>	38 469,84€	47 684,41€	+19,32%
<i>Recettes redevance préservation des ressources</i>	365 703,77€	396 986,95€	+7,88%
<i>Recettes redevance pollution</i>	1 473 547,06€	1 359 079,7€	-8,42%
Total recettes de vente d'eau (hors frais et redevances Agence de l'eau)	<b>7 359 272,03€</b>	<b>7 867 133,77€</b>	<b>+6,45%</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 9 646 459 € (9 198 522,86 € au 31/12/2019).

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie	200	0	198	0
Paramètres physico-chimiques	200	0	200	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		96%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	96%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	110

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

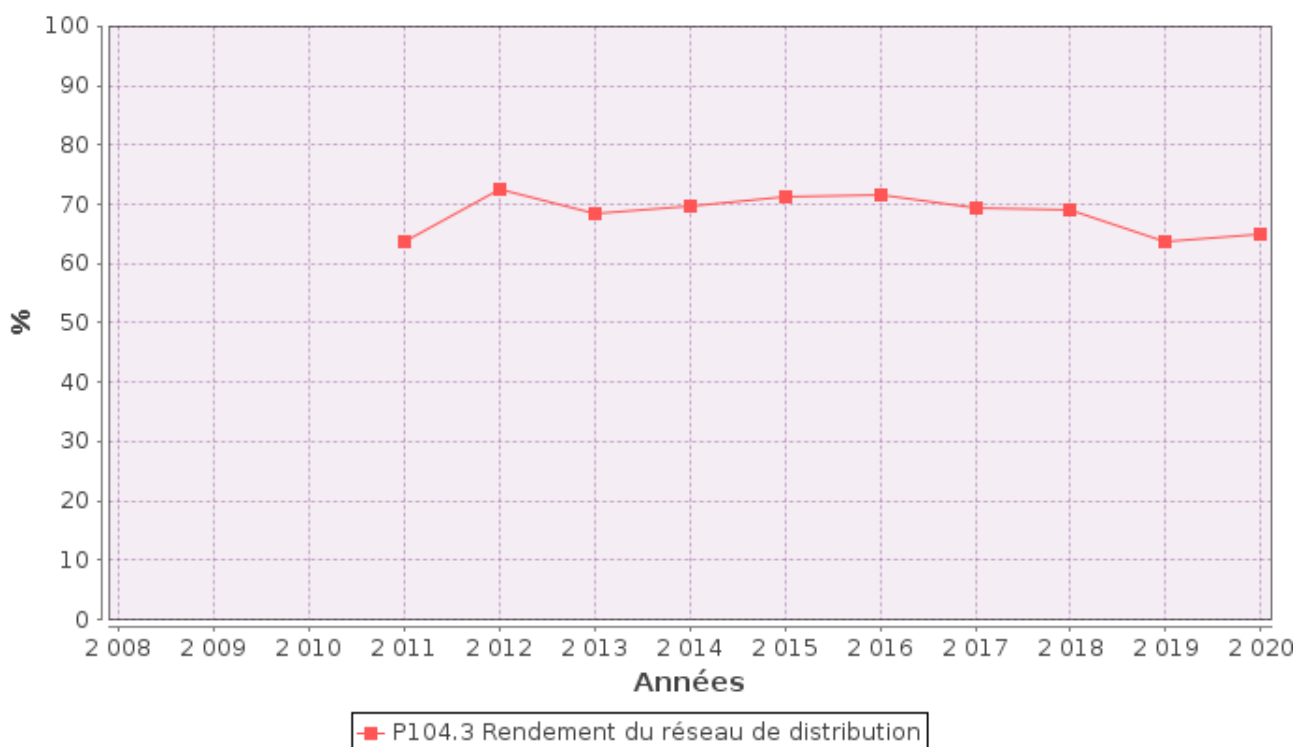
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	63,7 %	64,8 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	15,11	15,07
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	62 %	64,1 %





### 3.4. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2020 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2020
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2019 tel que connu au 31/12/2020	370 119,04
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2019	11 165 605
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2019	3,31

Pour l'année 2020, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2019 est de 3,31%.

Commentaire concernant le montant d'impayés : donnée valable pour l'intégralité des communes EPN.

Commentaire concernant le chiffre d'affaires TTC facturé : Montant valable pour l'intégralité des communes EPN. Recalculé sur le DC184 2019\*1.055

### 3.5. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 1 272

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2020, le taux de réclamations est de 43,71 pour 1000 abonnés (638,66 en 2019).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	725 676
Montants des subventions en €	219 544
Montants des contributions du budget général en €	0

### 4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	20 041 861,35	20 008 212

### 4.3. Amortissements



Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de 3 168 733,04 € (3 034 927,15 € en 2019).

### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Diagnostic pour modernisation de l'UTEP	50 000
Réhabilitation du réservoir des Dominicaines	20 000

### 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Rénovation des sites de Fontaine-sous-Jouy (Forage + Reprise)	2022	73 000€
Renouvellement des unités membranaires de l'UTEP	2023	350 000€

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

300 446 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0675 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2020 (0,0227 €/m<sup>3</sup> en 2019).

Montant valable pour l'intégralité des communes EPN

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2019	Exercice 2020
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	85 580	84 561
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,42	2,42
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	2	2
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	63,7%	64,8%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	8,9	8,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	8,6	8,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,4%	0,29%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	64,8%	65,1%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0227	0,0675
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	1,04	2,89
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	5,2	6,5
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	___%	3,31%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	638,66	43,71

# EVREUX PORTES DE NORMANDIE

eau potable : EPN secteur sud STGS

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable**

### **Exercice 2020**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d’abonnés .....	4
1.5.	Eaux brutes .....	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	6
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable en 2020.....	7
1.6.2.	Production .....	7
1.6.3.	Achats d’eaux traitées .....	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l’exercice .....	8
1.6.5.	Autres volumes.....	9
<b>1.6.6.</b>	<b>Volume consommé autorisé</b> .....	<b>9</b>
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarifification de l’eau et recettes du service .....	10
2.1.	Modalités de tarification .....	10
2.2.	Facture d’eau type (D102.0) .....	12
2.3.	Recettes .....	14
3.	Indicateurs de performance .....	15
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	15
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	15
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	17
<b>3.3.1.</b>	<b>Rendement du réseau de distribution (P104.3)</b> .....	<b>17</b>
<b>3.3.2.</b>	<b>Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)</b> .....	<b>18</b>
<b>3.3.3.</b>	<b>Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)</b> .....	<b>19</b>
<b>3.3.4.</b>	<b>Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable (P107.2)</b> .....	<b>20</b>
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	20
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) .....	21
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	21
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) .....	22
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) .....	22
3.9.	Taux de réclamations (P155.1) .....	23
4.	Financement des investissements .....	24
4.1.	Montants financiers.....	24
4.2.	État de la dette du service .....	24
4.3.	Amortissements .....	24
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	24
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	24
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l’eau.....	25
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	25
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	26

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : EVREUX PORTES DE NORMANDIE
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : EPN secteur sud STGS
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Acon, Bois-le-Roi, Bretagnolles, Champigny-la-Futelaye, Chavigny-Bailleul, Coudres, Droisy, Foucrainville, Fresney, Grosseuvre, Jumelles, La Baronnie, La Forêt-du-Parc, Les Authieux, Lignerolles, Marcilly-la-Campagne, Moisville, Mousseaux-Neuville, Muzy, Saint-André-de-l'Eure, Saint-Germain-de-Fresney, Serez, Épiéds
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution  Oui, date d'approbation\* : .....  Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 28/09/2021  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui, date d'approbation\* : 2017  Non

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par prestation de services avec Entreprise privée

\* Approbation en assemblée délibérante

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : STGS
- Date de début de contrat : 01/01/2019
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2022
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2022
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 2 (modification de la formule de révision et augmentation de la rémunération forfaitaire du prestataire face à activité plus importante qu'indiqué au CCTP)
- Nature exacte de la mission du prestataire : Entretien, suivi et exploitation des installations d'eau potable

### **1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 15 507 habitants au 31/12/2020 (15 465 au 31/12/2019).

### **1.4. Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 6 814 abonnés au 31/12/2020 (7 148 au 31/12/2019).



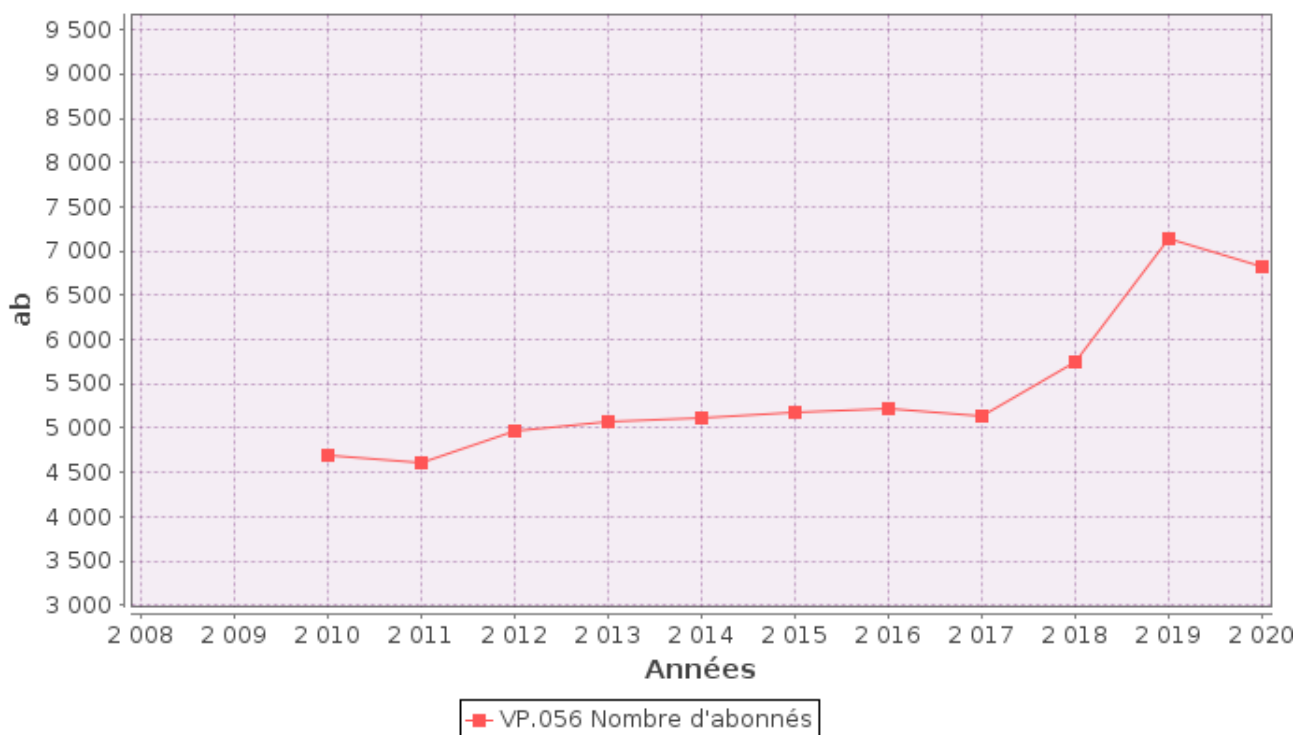
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Acon	300	283	-6%
Bois-le-Roi	571	534	-6,9%
Bretagnolles	108	104	-3,8%
Champigny-la-Futelaye	141	138	-2,2%
Chavigny-Bailleul	264	252	-4,8%
Coudres	277	266	-4,1%
Droisy	243	225	-8%
Foucrainville	46	49	6,1%
Fresney	145	139	-4,3%
Grossoeuvre	583	572	-1,9%
Jumelles	133	129	-3,1%
La Baronnie	324	316	-2,5%
La Forêt-du-Parc	259	253	-2,4%
Les Authieux	147	145	-1,4%
Lignerolles	173	165	-4,8%
Marcilly-la-Campagne	516	500	-3,2%
Moisville	125	123	-1,6%
Mousseaux-Neuville	299	290	-3,1%
Muzy	385	354	-1,1%
Saint-André-de-l'Eure	1739	1627	-6,9%
Saint-Germain-de-Fresney	92	91	-1,1%
Serez	81	76	-6,6%
Épieds	197	183	-7,7%
<b>Total</b>	<b>7 148</b>	<b>6 814</b>	<b>-4,7%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 20,82 abonnés/km au 31/12/2020 (21,84 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,28 habitants/abonné au 31/12/2020 (2,16 habitants/abonné au 31/12/2019).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 108,7 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2020. (133,5 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2019).



## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève **1 037 531** m<sup>3</sup> pour l'exercice 2020 (884 931m<sup>3</sup> pour l'exercice 2019).

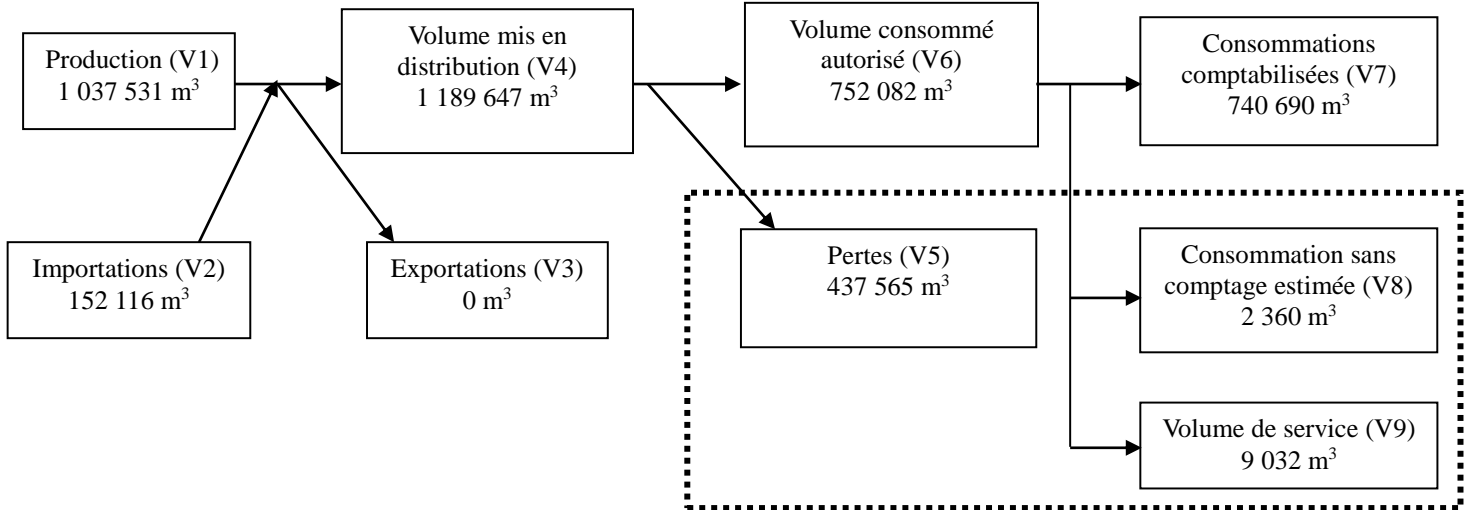
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Station de pompage La Plante à Sérez	Souterraine	16m <sup>3</sup> /h	83 821	84 651	1 %
Captage Puits Vaubin à Champigny la Futelaye	Souterraine	106m <sup>3</sup> /h	220 746	274 635	19,6 %
Prélèvement d'eau VALLON DE BOITEAU	Souterraine	80m <sup>3</sup> /h	68 990	85 567	19,4 %
Station de production de Mousseaux-Neuville	Souterraine	30m <sup>3</sup> /h	46 833	57 033	17,9 %
Source de La Neuville des Vaux à Plessis Hébert	Souterraine	60m <sup>3</sup> /h	464 541	535 645	13,3 %
<b>Total</b>		292m <sup>3</sup> /h	884 931	1 037 531	14,7 %

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100**%.

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020

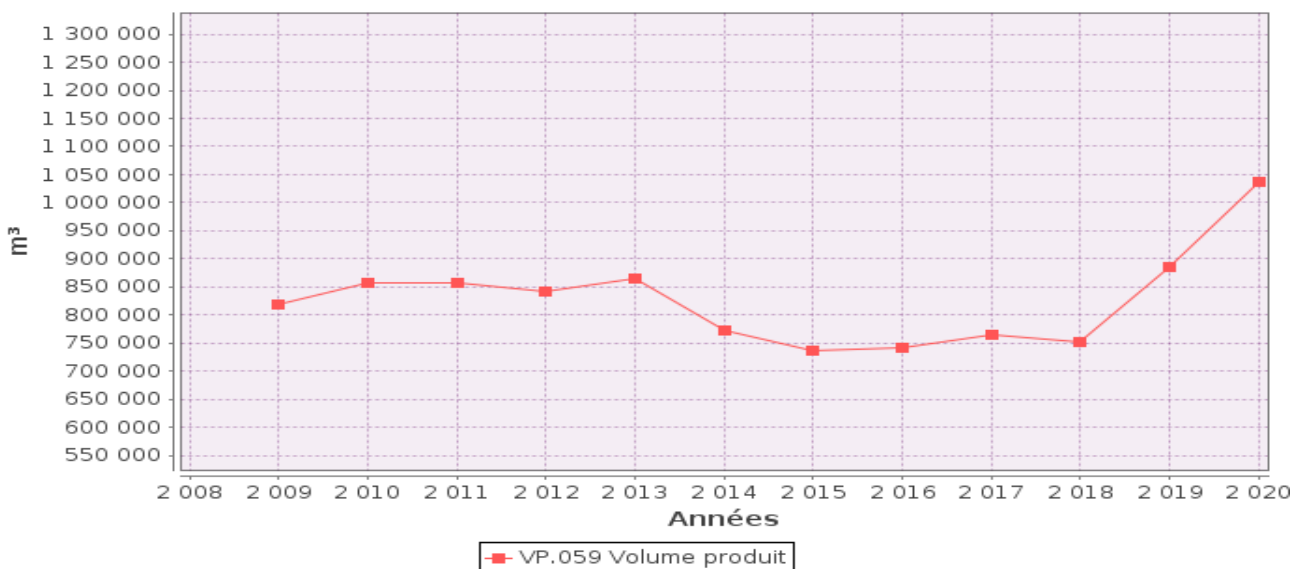


### 1.6.2. Production



Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
Station de pompage La Plante à Sérez	83 821	84 651	1%	80
Captage Puits Vaubin à Champigny la Futelaye	220 746	274 635	24,4%	80
Prélèvement d'eau VALLON DE BOITEAU	68 990	85 567	24%	80
Station de production de Mousseaux-Neuville	46 833	57 033	21,8%	80
Source de La Neuville des Vaux à Plessis Hébert	464 541	535 645	15,3%	80
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>884 931</b>	<b>1 037 531</b>	<b>17,2%</b>	<b>80</b>



### 1.6.3. Achats d'eaux traitées



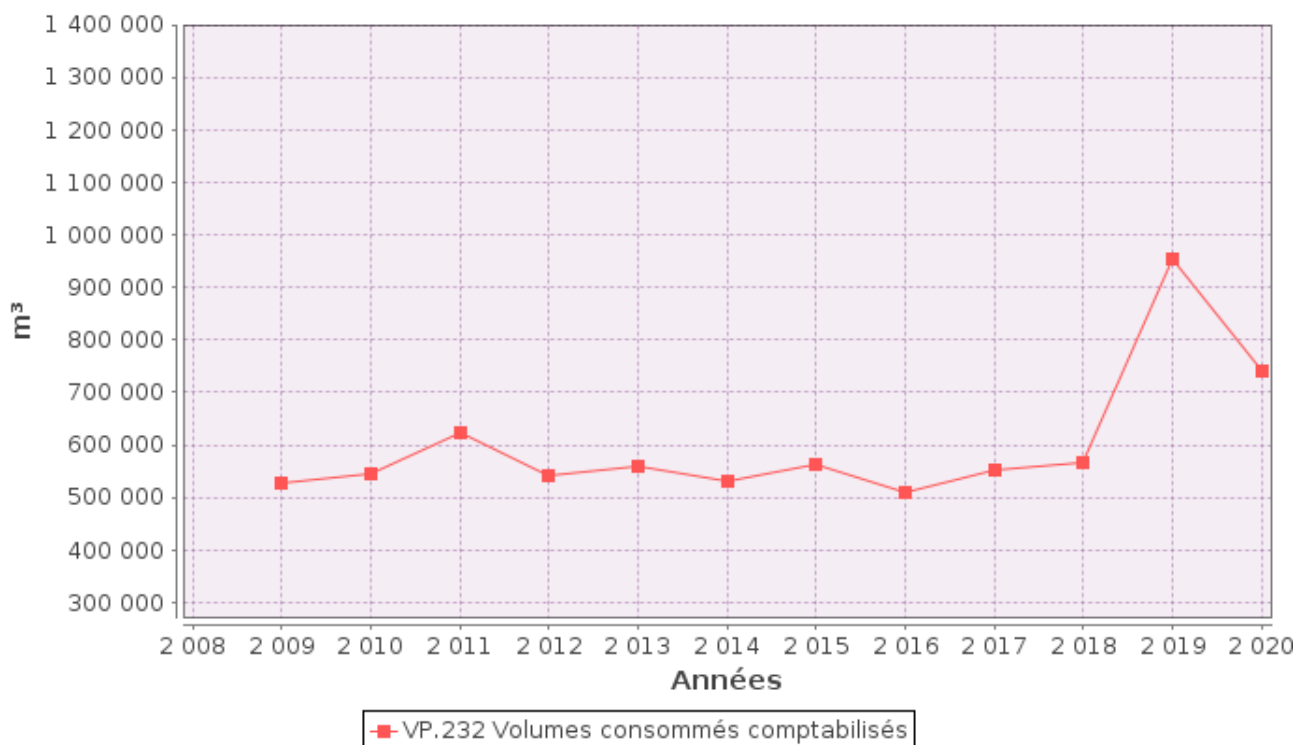
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
SIAE de la Vallée de l'Eure	41 558	30 894	-34,5%	
SEPASE	75 954	73 410	-3,5%	
Dreux Agglomération	52 075	47 812	-8,9%	
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>169 587</b>	<b>152 116</b>	<b>-11,5%</b>	<b>80</b>

### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	954 255	740 690	-22,4%
Abonnés non domestiques	0	0	___%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>954 255</b>	<b>740 690</b>	<b>-22,4%</b>
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>___%</b>

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



### 1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	2 320	2 360	1,7%
Volume de service (V9)	6 662	9 032	35,6%

### 1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	963 237	752 082	-21,9%

### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 327,34 kilomètres au 31/12/2020 (327,34 au 31/12/2019).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	20€ au 01/01/2020
	20€ au 01/01/2021

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur Ex-SAEPPD	29,38 €	29,38 €
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur Acon et Droisy	50€	50€
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur Mousseau Neuville	64,28€	64,28€
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur Bois le Roi	14€	14€
	Abonnement DN 20mm y compris location du compteur Bois le Roi	19€	19€
	Abonnement DN 30mm y compris location du compteur Bois le Roi	25,50€	25,50€
	Abonnement DN 40mm y compris location du compteur Bois le Roi	48,50€	48,50€
	Abonnement DN 60mm y compris location du compteur Bois le Roi	490,03€	490,03€
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur Muzy	48,13€	48,13€
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup> Ex-SAEPPD	0,92 €/m <sup>3</sup>	0,92 €/m <sup>3</sup>
Autre : Prix au m <sup>3</sup> Acon et Droisy		0,92 €/m <sup>3</sup>	0,92 €/m <sup>3</sup>
Autre : Prix au m <sup>3</sup> Mousseau-Neuville		0,903 €/m <sup>3</sup>	0,903 €/m <sup>3</sup>
Autre : Prix au m <sup>3</sup> Bois-le-Roi		1,11 €/m <sup>3</sup>	1,11 €/m <sup>3</sup>
Autre : Prix au m <sup>3</sup> Muzy		1,94 €/m <sup>3</sup>	1,94€/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau Ex-SAEPPD (Agence de l'eau)	0,09 €/m <sup>3</sup>	0,09 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,42 €/m <sup>3</sup>	0,42 €/m <sup>3</sup>
	Prélèvement sur la ressource en eau Acon et Droisy (Agence de l'eau)	0,0957 €/m <sup>3</sup>	0,0957 €/m <sup>3</sup>
	Prélèvement sur la ressource en eau Mousseaux-Neuville (Agence de l'eau)	0,09€/m <sup>3</sup>	0,09€/m <sup>3</sup>
	Prélèvement sur la ressource en eau Bois le Roi (Agence de l'eau)	0,062€/m <sup>3</sup>	0,062€/m <sup>3</sup>
	Prélèvement sur la ressource en eau Muzy (Agence de l'eau)	0€/m <sup>3</sup>	0€/m <sup>3</sup>

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

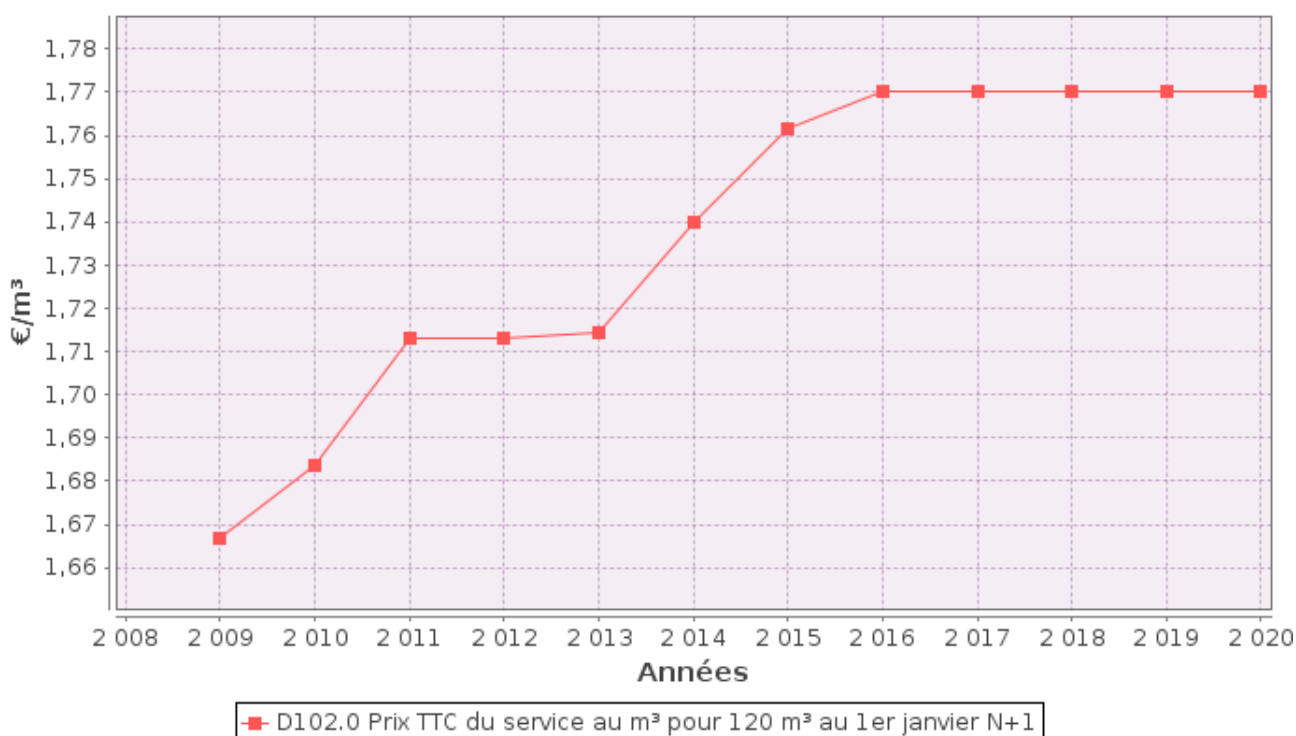
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :  
 ➤ Délibération du 20/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'eau potable.

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	29,38	29,38	0%
Part proportionnelle	110,40	110,40	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	139,78	139,78	0%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	10,80	10,80	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	50,40	50,40	0%
TVA	11,05	11,05	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	72,25	72,25	0%
<b>Total</b>	<b>212,03</b>	<b>212,03</b>	<b>0%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,77</b>	<b>1,77</b>	<b>0%</b>



**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2020 en €/m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2021 en €/m <sup>3</sup>
Acon	2,36	2,36
Bois-le-Roi	1,8	1,8
Bretagnolles	1,77	1,77
Champigny-la-Futelaye	1,77	1,77
Chavigny-Bailleul	1,77	1,77
Coudres	1,77	1,77
Droisy	2,36	2,36
Foucrainville	1,77	1,77
Fresney	1,77	1,77
Grossoeuvre	1,77	1,77
Jumelles	1,77	1,77
La Baronnie	1,77	1,77
La Forêt-du-Parc	1,77	1,77
Les Authieux	1,77	1,77
Lignerolles	1,77	1,77
Marcilly-la-Campagne	1,77	1,77
Moisville	1,77	1,77
Mousseaux-Neuville	1,96	1,96
Muzy	2,48	2,48
Saint-André-de-l'Eure	1,77	1,77
Saint-Germain-de-Fresney	1,77	1,77
Serez	1,77	1,77
Épieds	1,77	1,77

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2020 sont de 954 255m<sup>3</sup>/an (740 690m<sup>3</sup>/an en 2019).

### 2.3. Recettes



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	938 729,21	750 774,51	-25%
<i>Recettes abonnements</i>	148 909,72	222 070,95	32,9%
<i>Recettes frais d'accès au service</i>	6 654,96	8 228,65	19,1%
<i>Recettes redevance préservation des ressources</i>	78 864,08	61 693,05	-27,8%
<i>Recettes redevance pollution</i>	415 642,92	191 243,95	-117,3%
Total recettes de vente d'eau (hors frais et redevances Agence de l'eau)	<b>1 087 639,93</b>	<b>972 845,46</b>	<b>-11,8%</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau incluant les redevances Agence de l'eau au 31/12/2020 : 1 214 489 € (1 680 308 € au 31/12/2019).

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie	67	1	63	0
Paramètres physico-chimiques	68	0	63	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	98,5%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,12%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	12%	0
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	30

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

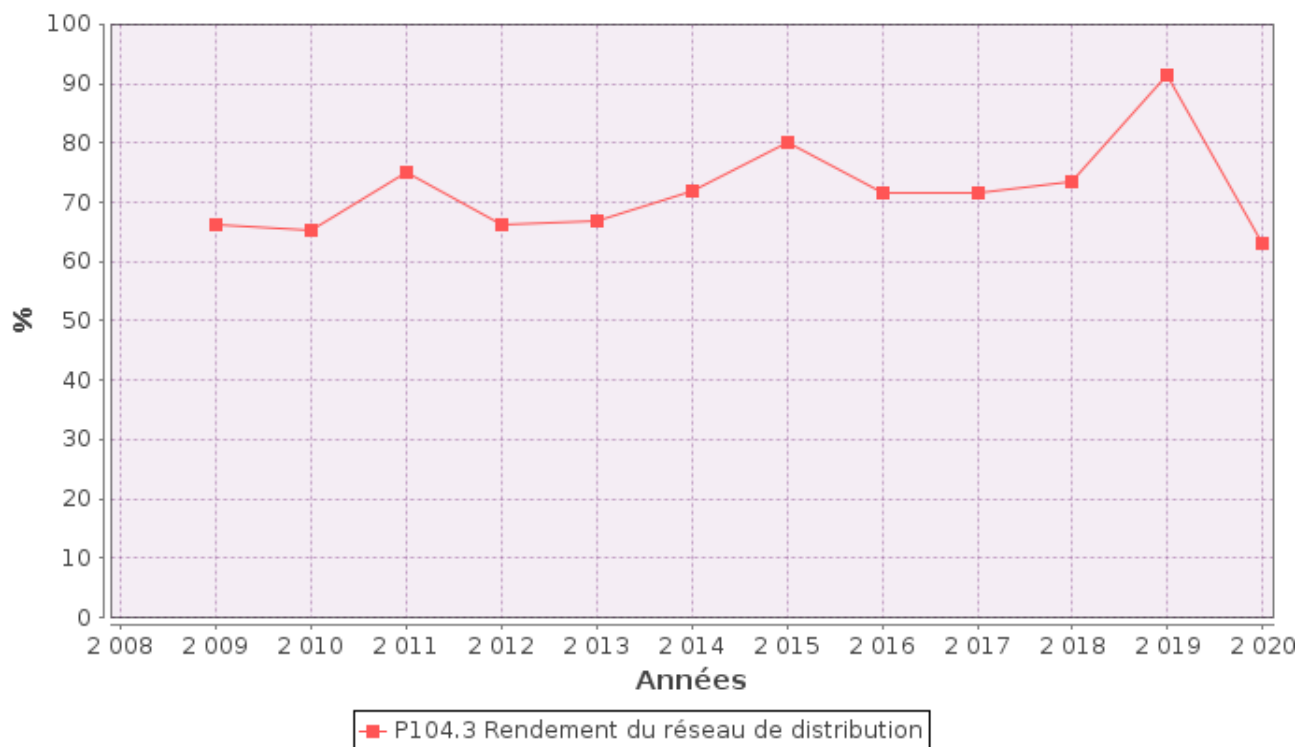
$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	91,3 %	63,2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	8,06	6,29
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	90,5 %	62,3 %

La baisse importante de rendement entre 2019 et 2020 est expliquée par l'utilisation des volumes facturés pour calculer le rendement de la zone. Ainsi, l'année 2019 a vu un rattrapage des années antérieures et donc un rendement artificiellement élevé.



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,8 m<sup>3</sup>/j/km (0,8 en 2019).

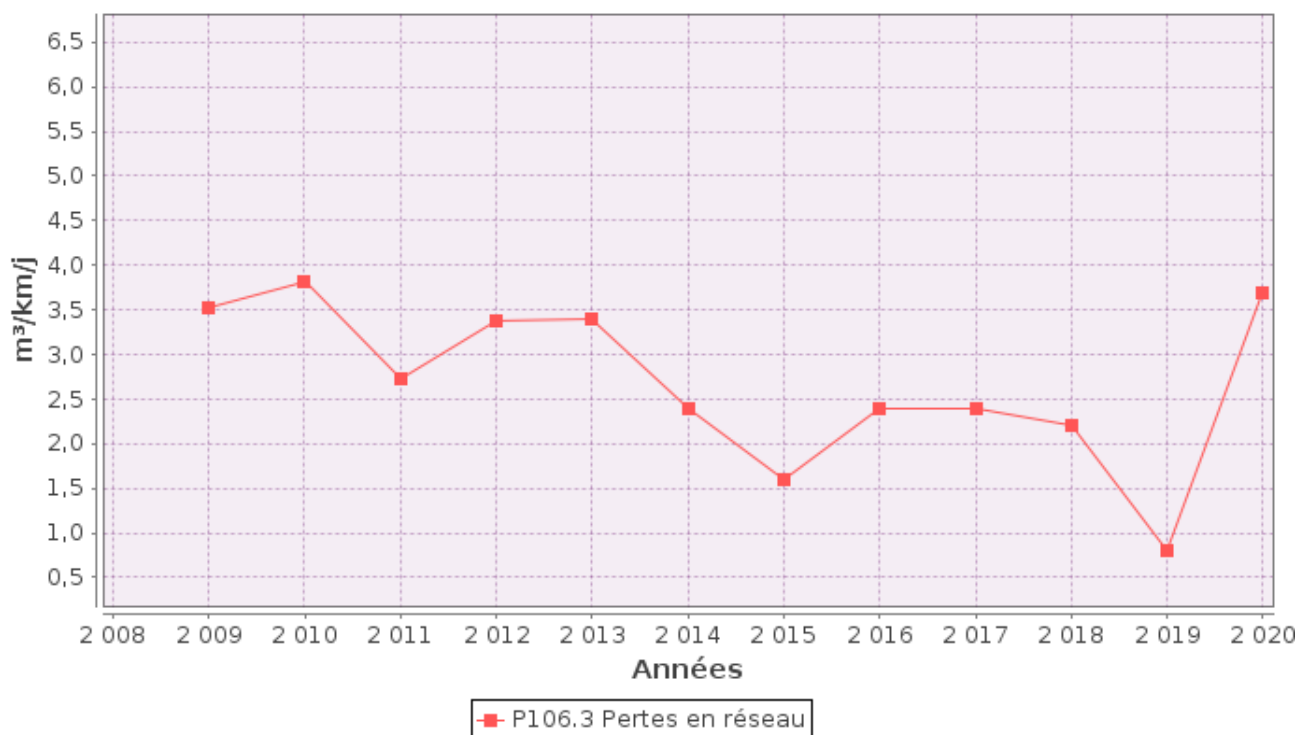
### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 3,7 m<sup>3</sup>/km (0,8 en 2019).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	0,12	0,96

Au cours des 5 dernières années, 5,4 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,33% (0,01 en 2019).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (74,8% en 2019).



## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2020, 11 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (1 en 2019), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 1,61 pour 1 000 abonnés (0,14 en 2019).

### 3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2019).

### 3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette en €	20 041 861,35	20 008 212
Epargne brute annuelle en €	3 836 472,21	3 095 810
Durée d'extinction de la dette en années	5,2	6,5

Pour l'année 2020, la durée d'extinction de la dette est de **6,5** ans (5,2 en 2019).

Commentaire concernant l'encours de la dette : **Montants valables pour l'ensemble du territoire d'EPN**

Commentaire concernant l'épargne brute annuelle : **Montants valables pour l'ensemble du territoire d'EPN**

### 3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2020 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2020
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2019 tel que connu au 31/12/2020	370 119,04
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2019	11 165 605
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2019	3,31

Pour l'année 2020, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2019 est de **3,31**%.

**Valeur valable pour l'intégralité du territoire EPN.**

### 3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 1 272

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2020, le taux de réclamations est de 43,71 pour 1000 abonnés (638,66 en 2019).

**Données valable pour l'intégralité du territoire EPN**

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	32 526	347 099

### 4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes (valeurs pour l'intégralité du territoire EPN) :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	20 041 861,35	20 008 212

### 4.3. Amortissements



Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de 3 168 733,04 € (3 034 927.15 € en 2019) (valeurs pour l'intégralité du territoire EPN).

### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Rénovation des portails et clôtures de sites de stockage et de production	180 000

### 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Travaux de mise en place de compteurs de sectorisation	2021	284 015
Travaux de comblement de forage	2021	35 790

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

300 446 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0675 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2020 (0,0227 €/m<sup>3</sup> en 2019) (valeurs pour l'intégralité du territoire EPN).

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2019	Exercice 2020
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	15 465	15 507
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	1,77	1,77
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	2	2
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,5%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	30	30
P104.3	Rendement du réseau de distribution	91,3%	63,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	0,8	3,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	0,8	3,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,01%	0,33%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	74,8%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0227	0,0675
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0,14	1,61
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	5,2	6,5
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	___%	3,31%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	638,66	43,71

# EVREUX PORTES DE NORMANDIE

assainissement collectif : principal (ex GEA)

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif**

**Exercice 2020**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT



## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service .....	5
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés .....	5
1.5.	Volumes facturés .....	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents .....	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	7
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	11
1.1.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration .....	11
1.1.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	11
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service .....	12
2.1.	Modalités de tarification .....	12
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	13
2.3.	Recettes.....	14
3.	Indicateurs de performance .....	15
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	15
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) .....	15
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	17
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	17
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	18
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	18
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) .....	20
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2) .....	20
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) .....	21
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	21
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	22
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) .....	23
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) .....	24
3.14.	Taux de réclamations (P258.1) .....	24
4.	Financement des investissements.....	25
4.1.	Montants financiers.....	25
4.2.	Etat de la dette du service .....	25
4.3.	Amortissements .....	25
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	25
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	25
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	26
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) .....	26
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	26
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	27

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : EVREUX PORTES DE NORMANDIE
- **Nom de l'entité de gestion**: assainissement collectif : principal (ex GEA)
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- **Compétences liées au service** :

	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Angerville-la-Campagne, Arnières-sur-Iton, Aviron, Caugé, Fauville, Gauciel, Gravigny, Guichainville, Huest, Le Boulay-Morin, Le Plessis-Grohan, Le Vieil-Évreux, Les Baux-Sainte-Croix, Les Ventes, Miserey, Normanville, Saint-Sébastien-de-Morsent, Évreux
- **Existence d'une CCSPL**  Oui  Non
- **Existence d'un zonage**  Oui, date d'approbation\* : .....  Non
- **Existence d'un règlement de service**  Oui, date d'approbation\* : .....  Non

\* Approbation en assemblée délibérante

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie simple

## 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 73 573 habitants au 31/12/2020 (72 434 au 31/12/2019).

## 1.4. Nombre d'abonnés



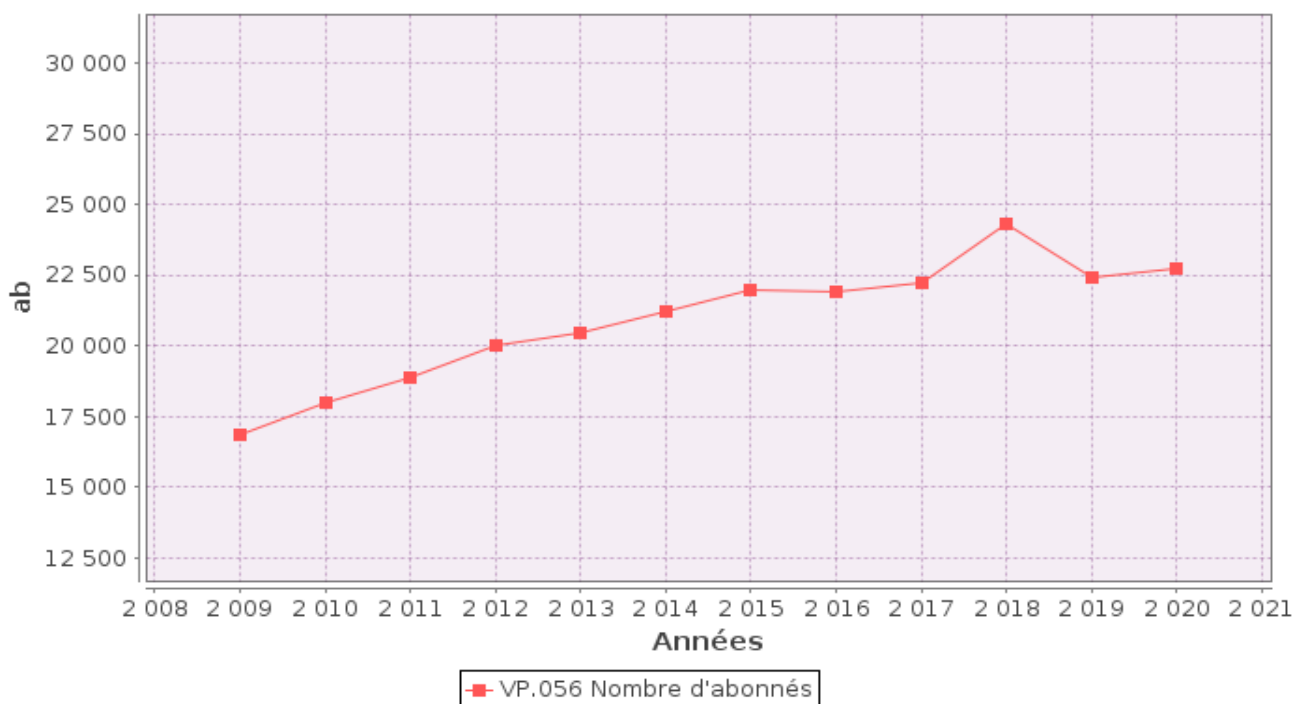
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 22 740 abonnés au 31/12/2020 (22 388 au 31/12/2019).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 24 665.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 51,68 abonnés/km) au 31/12/2020. (63,97 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 3,24 habitants/abonné au 31/12/2020. (3,24 habitants/abonné au 31/12/2019).

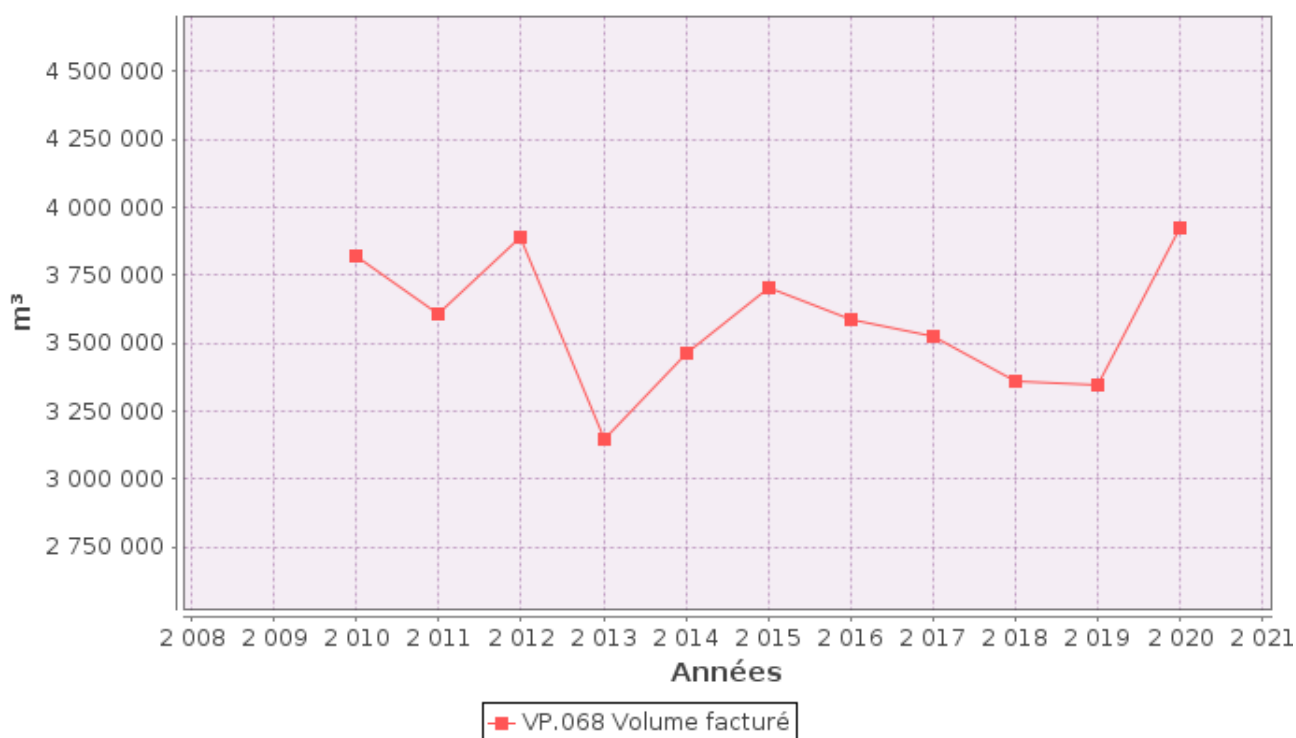


## 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>			
Abonnés non domestiques			
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>3 345 851</b>	<b>3 924 977</b>	<b>17,3%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



## 1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes exportés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes importés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 205 au 31/12/2020 (212 au 31/12/2019).

## 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 440 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 440 km (350 km au 31/12/2019).

ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Repère	Type de point	Nom du point	Commune de localisation	Taille du point (kg/j de DBO5)	Milieu récepteur
DO503	DO	Déversoir Orage Nétreville-Saint Léger (EU)	Evreux	> 600	Iton
DO504	DO	Déversoirs Orage, (entrée et sortie ) Feray (EU)	Evreux	> 600	Réseau EP / Réseau EU
DO505	DO	Déversoir Orage Roosevelt (EU)	Evreux	120 / 600	Réseau EP
DO506	DO	Déversoir Orage Churchill (EU)	Evreux	120 / 600	Réseau EP
DO507	DO	Déversoir Orage Politzer (EU)	Evreux	120 / 600	Réseau EP
TP114	TP	Trop plein Les Baux - Bruyères	Les Baux Ste Croix	< 120	Ruisseau forestier non permanent
TP132	TP	Trop plein Huest - Sablonnière	Huest	< 120	Talweg sec
TP139	TP	Trop plein Les Ventes - Hamel	Les Ventes	< 120	Mare
QT601	QT	Débitmètre transit EU Joffre	Evreux	> 600	Sans objet
QT602	QT	Débitmètre transit EU Mendès France	Evreux	> 600	Sans objet
QT603	QT	Débitmètre transit EU Vigor	Evreux	> 600	Sans objet
QT604	QT	Débitmètre transit EU Argence	Evreux	120 / 600	Sans objet
QT605	QT	Débitmètre transit EU Val Iton	Evreux	120 / 600	Sans objet
QT606	QT	Débitmètre transit EU Citées Unies	Evreux	120 / 600	Sans objet
QT607	QT	Débitmètre transit EP Clos Hutin	Evreux	Pluvial	Sans objet
QT121	QT	Débitmètre transit EU 121 - Ecraies	Angerville	120 / 600	Sans objet
QT127	QT	Débitmètre transit EU 127 - Melleville	Guichainville	< 120	Sans objet
QT137	QT	Débitmètre transit EU 137 - Calvaire	Fauville	< 120	Sans objet
QT149	QT	Débitmètre transit EU 149 - Long Buisson	Guichainville	120 / 600	Sans objet
QT150	QT	Débitmètre transit EU 150 - Essertes	Aviron	< 120	Sans objet
QT153	QT	Débitmètre transit EU 153 - Tourelles	Aviron	< 120	Sans objet

Bassin de stockage et régulation	de Gravigny	2000 m3
Bassin de stockage et régulation	d'Evreux	600 m3

## 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 3 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

### STEU N°1 : CTEU DE GRAVIGNY

Code Sandre de la station : 032729902000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée								
Date de mise en service			12/10/2011								
Commune d'implantation			GRAVIGNY (27930)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			123 000								
Nombre d'abonnés raccordés			22 819								
Nombre d'habitants raccordés			71 088								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			27 815								
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du		3/06/2011							
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		L'Iton							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		15		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		95			
DCO		45		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		95			
MES		10		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		95			
NGL		10 (hiver) / 7.5 (été)		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
NTK		5		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH		< 8.5		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		3		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt		1		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
Charges rejetées par l'ouvrage											
		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2020(3)											

<sup>(1)</sup> EH ou Équivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

<sup>(3)</sup> Compte-tenu du nombre de bilans réalisés au cours de l'année (164), c'est ici la moyenne annuelle qui est indiquée.

Un volume total de 3 969 080 m<sup>3</sup> d'eaux usées a été traité par le CTEU.

**STEU N°2 : STEU MISEREY**

Code Sandre de la station : 032741001000

Caractéristiques générales					
Filière de traitement (cf. annexe)	Boues activées				
Date de mise en service	1992				
Commune d'implantation	MISEREY				
Lieu-dit					
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	1 200				
Nombre d'abonnés raccordés	207				
Nombre d'habitants raccordés	601				
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	180				
Prescriptions de rejet					
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol			
	Nom du milieu récepteur	Infiltration__			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-	
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-	
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-	
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou		
NTK	10	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou		
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou		
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou		
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou		
Charges rejetées par l'ouvrage					
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration selon arrêté			
		DBO <sub>5</sub> Conc mg/l	DCO Conc mg/l	NTK Conc mg/l	
Moyenn e 2020 <sup>(2)</sup>					

**(2) Compte-tenu du nombre de bilans réalisé au cours de l'année (2), c'est ici la moyenne annuelle qui est indiquée.**

Un volume total de 39 963 m<sup>3</sup> d'eaux usées a été traité par la station d'épuration de Miserey.

**STEU N°3 : STEU DE CAUGE**  
Code Sandre de la station : 032713201000

Caractéristiques générales							
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtre à sable					
Date de mise en service		01/11/2001					
Commune d'implantation		CAUGE (27132)					
Lieu-dit		Les Mareux					
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		130					
Nombre d'abonnés raccordés		29					
Nombre d'habitants raccordés		76					
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		15					
Prescriptions de rejet							
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...					
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Sol			
		Nom du milieu récepteur		Bassin d'infiltration			
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50	
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60	
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage							
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration ou en rendement selon arrêté					
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES	NTK
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Rend %	Rend %
Moyenne 2020 <sup>(2)</sup>							

**(2) Compte-tenu du nombre de bilans réalisé au cours de (1), c'est ici la moyenne annuelle qui est indiquée.**

**Un volume total de 2 957 m<sup>3</sup> d'eaux usées a été traité par la station d'épuration du Lotissement Les Mareux à Caugé.**



## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.1.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
CTEU GRAVIGNY (Code Sandre : 032729902000)		
STEP CAUGE (Code Sandre : 032713201000)		
STEP MISEREY (Code Sandre : 032741001000)		
<b>Total des boues produites</b>		

### 1.1.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues <b>évacuées</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
CTEU GRAVIGNY (Code Sandre : 032729902000)	852,6	878
STEP CAUGE (Code Sandre : 032713201000)	0,92	0,6
STEP MISEREY (Code Sandre : 032741001000)	5,54	6,9
STEP BOULAY MORIN (Code Sandre : 032709901000)	1,8	0
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>860,9</b>	<b>885,5</b>

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>	0	0
Participation aux frais de branchement	<b>Délibéré par projet</b>	

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	2,31 €/m <sup>3</sup>	2,31 €/m <sup>3</sup>
	Autre : .....	___ €	___ €
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	0 %	0 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m <sup>3</sup>	0,185 €/m <sup>3</sup>
	VNF rejet :	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 17/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
-

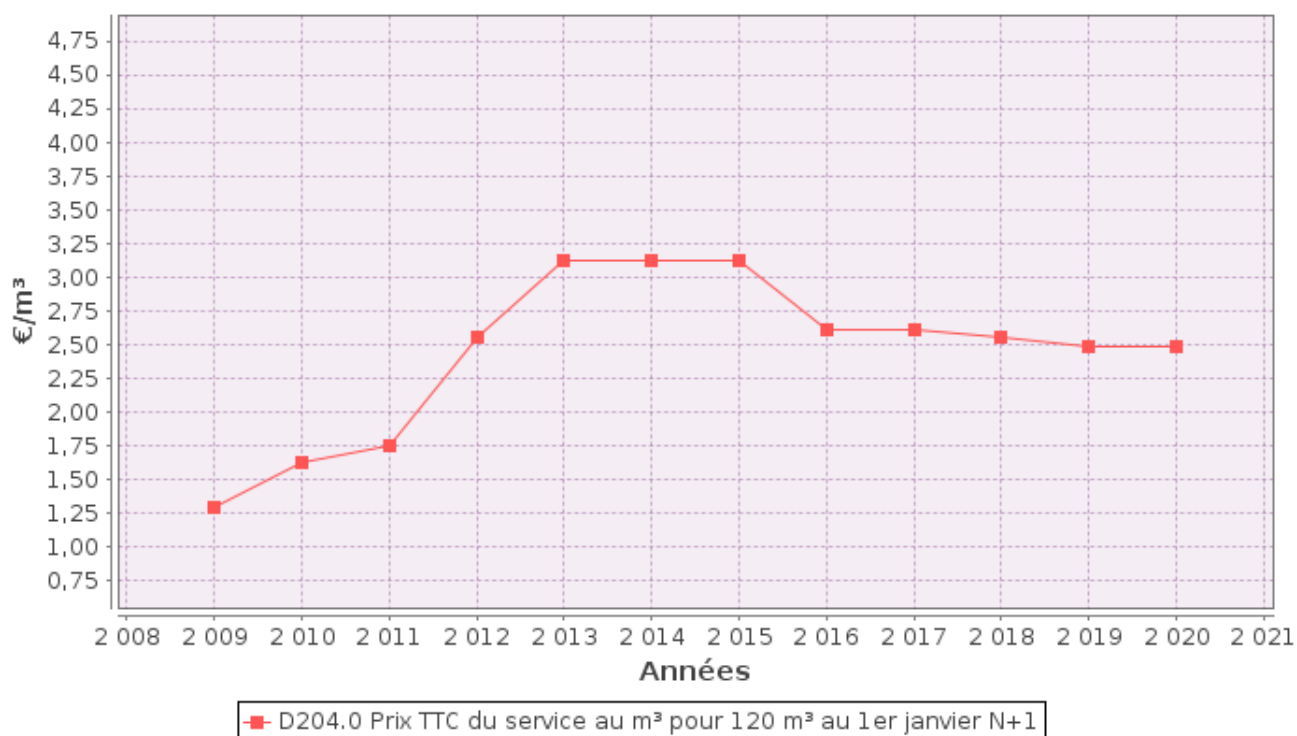
## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	___%
Part proportionnelle	277,20	277,20	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	277,20	277,20	0%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	___%
Autre : _____	0,00	0,00	___%
TVA	___	___	___%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	22,20	22,20	0%
<b>Total</b>	<b>299,40</b>	<b>299,40</b>	<b>0%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,49</b>	<b>2,49</b>	<b>0%</b>

**ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.**



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

### 2.3. **Recettes**



#### **Recettes de la collectivité :**

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 9 570 655 €.

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. **Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 92,2% des 24 665 abonnés potentiels (90,77% pour 2019).

### 3.2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		25%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	14%	0
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	2%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>15</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 15 pour l'exercice 2020 (15 pour 2019).

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
CTEU GRAVIGNY	5 419	100	100
STEP CAUGE	3	100	100
STEP MISEREY	54	100	100
STEP BOULAY MORIN	0	100	0

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2019).

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
CTEU GRAVIGNY	5 419	100	100
STEP CAUGE	3	100	100
STEP MISEREY	54	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2019).

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
CTEU GRAVIGNY	5 419	100	100
STEP CAUGE	3	100	100
STEP MISEREY	54	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (99 en 2019).

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### CTEU GRAVIGNY :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		878

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.



**STEP CAUGE :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,6

**STEP MISEREY :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		6,9

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2019).

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2020, 1 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2020, le taux de débordement des effluents est de 0,014 pour 1000 habitants (0,014 en 2019).

### 3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privées des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2020 : 85

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le nombre de points noirs est de 19,3 par 100 km de réseau (20,6 en 2019).

### 3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2019	2019	2019	2020
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières exercices, 4,45 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,2% (0,31% en 2019).

### 3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2020	Nombre de bilans conformes exercice 2020	Pourcentage de bilans conformes exercice 2019	Pourcentage de bilans conformes exercice 2020
CTEU GRAVIGNY	161	141	99,4	87,6
STEP CAUGE	1	1	0	100
STEP MISEREY	2	2	100	100
STEP BOULAY MORIN	0	0	100	—

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO<sub>5</sub> arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est **87,6** (99,4 en 2019).

Commentaire: Durant l'année 2020, des dépassements sur les paramètres NH<sub>4</sub> et MES ont eu lieu. Le nombre de dépassement pour les deux paramètres étant en dessous du seuil à ne pas dépasser, le CTEU a été déclaré conforme par courrier de la DDTM du 23/08/2021.

### 3.11. *Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)*



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2019	Exercice 2020
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **100** (110 en 2019).

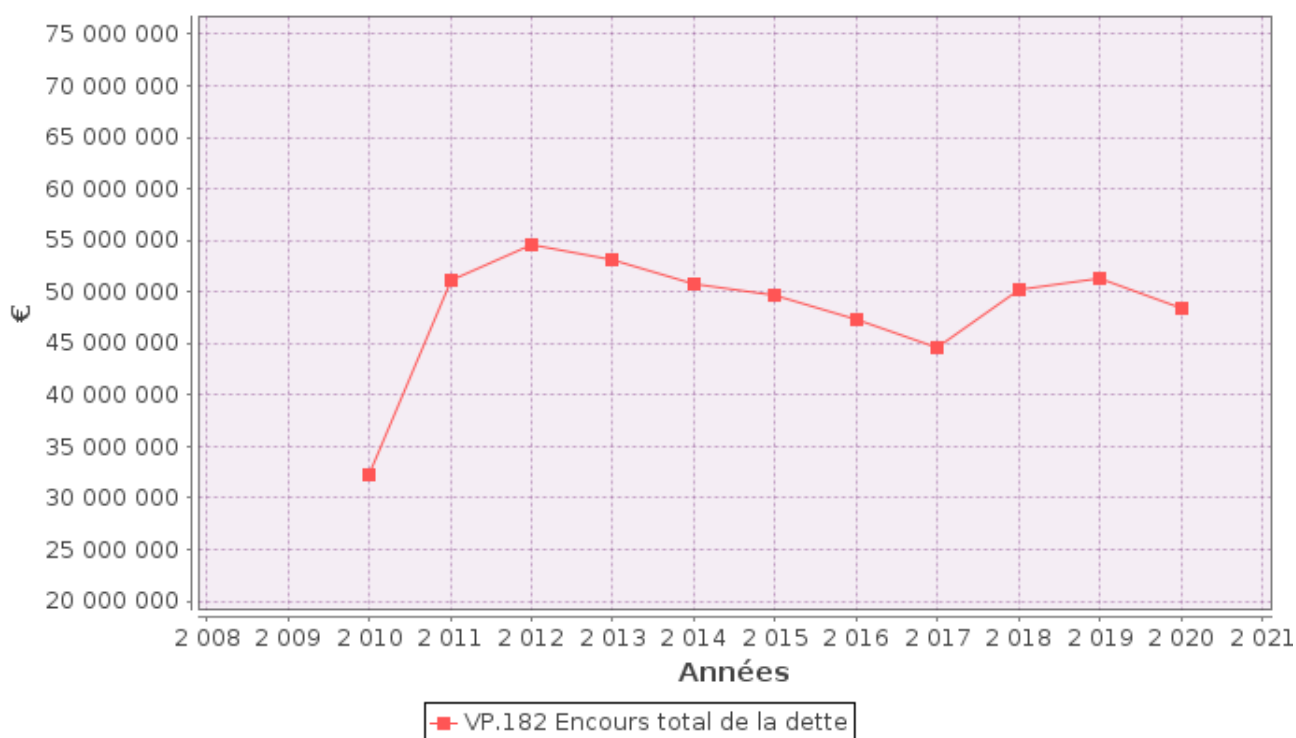
### 3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette en €	51 389 576,74	48 399 238,32
Epargne brute annuelle en €	3 363 406,03	4 108 022,14
Durée d'extinction de la dette en années	15,3	11,8



### 3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2020 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2019 tel que connu au 31/12/2020	487 346,96	29 450,71
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2019	9 027 129,5	9 149 552
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2019	5,4	0,32

### 3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : \_\_\_\_\_

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 72

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2020, le taux de réclamations est de 3,17 pour 1000 abonnés (6,88 en 2019).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	138 250	1 252 137
Montants des subventions en €		1 617 319
Montants des contributions du budget général en €		0

### 4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	51 389 576,74	48 399 238,32
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	2 990 338.42
	en intérêts	931 902.41 €

### 4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été de 3 507 021.35 € .

### 4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

### 4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu \_\_\_\_\_ demandes d'abandon de créance et en a accordé \_\_\_\_\_.  
21 812,79 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0056 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2020 (0,0114 €/m<sup>3</sup> en 2019).

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €



## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2019	Valeur 2020
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	72 434	73 573
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	212	205
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	860,9	885,5
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,49	2,49
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	90,77%	92,2%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	99%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0114	0,0056
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,014	0,014
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	20,6	19,3
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,31%	0,2%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	99,4%	87,6%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	110	100
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	15,3	11,8
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	5,4%	0,32%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	6,88	3,17

# EVREUX PORTES DE NORMANDIE

assainissement collectif : principal (St André  
/Couture Boussesey, Croth)

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif**

**Exercice 2020**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés .....	5
1.5.	Volumes facturés .....	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents .....	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	10
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration .....	10
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	10
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service .....	11
2.1.	Modalités de tarification .....	11
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	12
2.3.	Recettes.....	13
3.	Indicateurs de performance .....	14
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux .....	14
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	16
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	16
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	17
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	17
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	19
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2) .....	19
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) .....	19
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	20
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	21
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) .....	21
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) .....	22
3.14.	Taux de réclamations (P258.1) .....	22
4.	Financement des investissements.....	23
4.1.	Montants financiers.....	23
4.2.	Etat de la dette du service .....	23
4.3.	Amortissements .....	23
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	23
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	23
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	25
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) .....	25
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	25
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	26

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : EVREUX PORTES DE NORMANDIE
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : principal (St André /Couture Boussey, Croth)
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Croth, La Couture-Boussey, Les Authieux, Prey, Saint-André-de-l'Eure
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation\* : .....  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : .....  Non

## 1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en **régie par prestation de services avec entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : 01/08/2018
- Date de fin de contrat initial : 31/07/2022

\* Approbation en assemblée délibérante

- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/07/2022
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **6 278** habitants au 31/12/2020 (7 906 au 31/12/2019).

### 1.4. Nombre d'abonnés



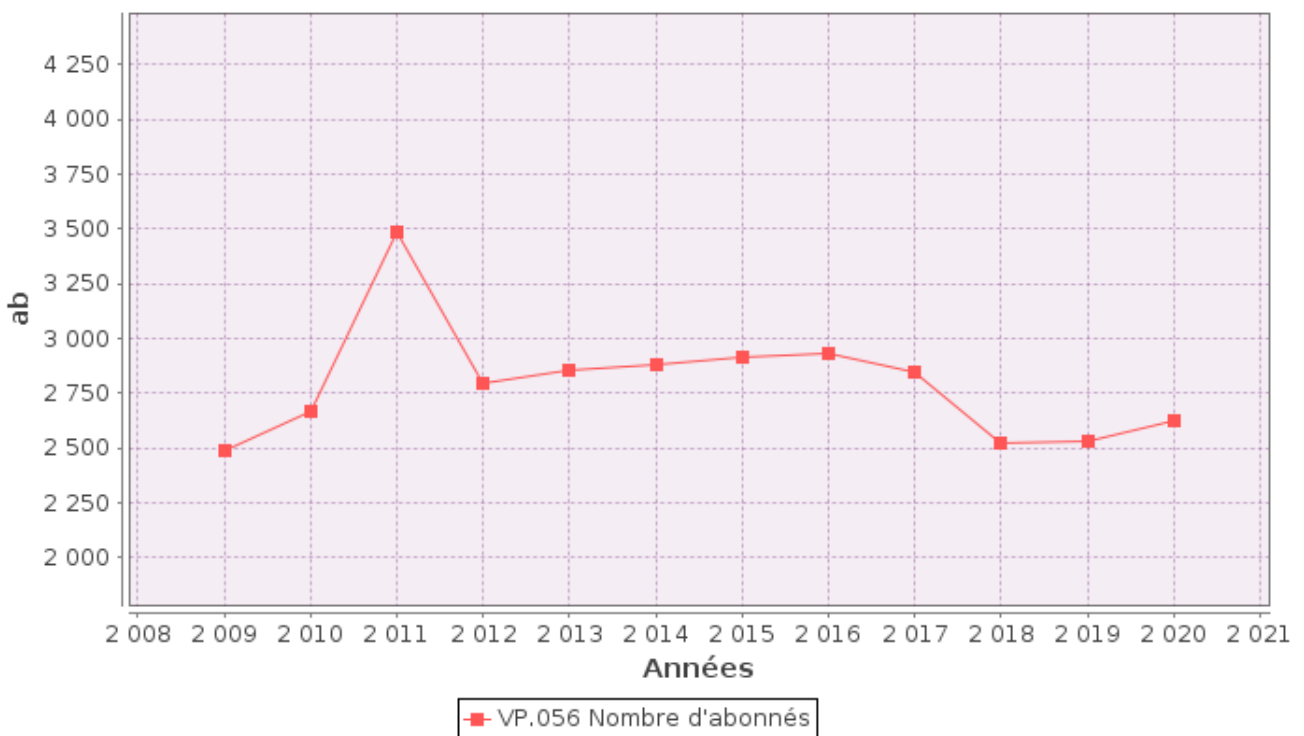
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **2 623** abonnés au 31/12/2020 (2 528 au 31/12/2019).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 3 320.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 45,58 abonnés/km) au 31/12/2020. (43,93 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,39 habitants/abonné au 31/12/2020. (3,13 habitants/abonné au 31/12/2019).

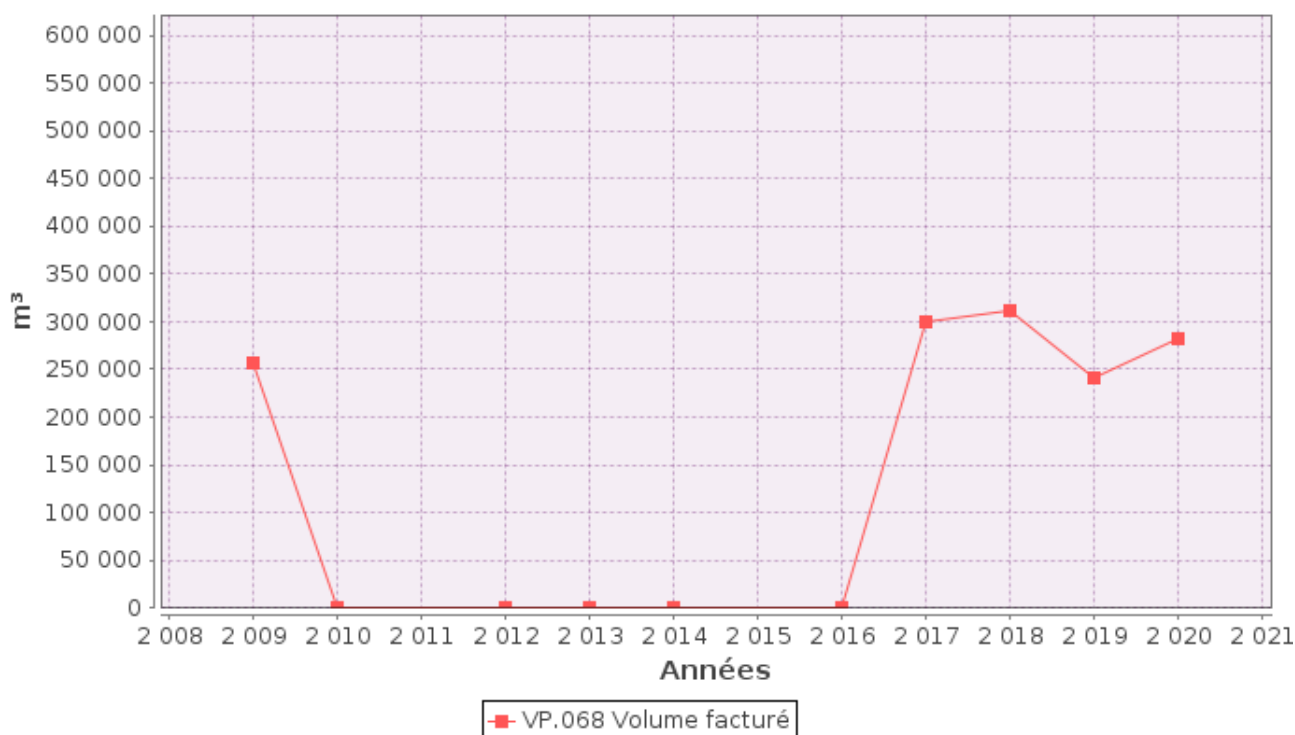


### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>			
Abonnés non domestiques			
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>241 792</b>	<b>282 086</b>	<b>16,7%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



## 1.6. Détail des imports et exports d'effluents



## 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 18 au 31/12/2020 (12 au 31/12/2019).

## 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 57,55 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 57,55 km (57,55 km au 31/12/2019).

ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

## 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 3 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

**STEU N°1 : STEP COUTURE BOUSSEY**

Code Sandre de la station : 032718301000

Caractéristiques générales					
Filière de traitement (cf. annexe)	Boues activées en aération prolongée				
Date de mise en service	2007				
Commune d'implantation	La Couture Boussey				
Lieu-dit					
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	3 200				
Nombre d'abonnés raccordés	972				
Nombre d'habitants raccordés					
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	450				
Prescriptions de rejet					
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface			
	Nom du milieu récepteur	l'Eure			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90	
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	75	
MES	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90	
NGL	15	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70	
NTK	10	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	80	
pH	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-	
Pt	2	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	80	
Charges rejetées par l'ouvrage					
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration ou en rendement selon arrêté			
		DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK



		Conc mg/l	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l
Moyenne 2020 <sup>(2)</sup>		2.6	26.64	98.43	3.24

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°2 : STEP CROTH 2**  
Code Sandre de la station : 032719302000

Caractéristiques générales					
Filière de traitement (cf. annexe)		Décanteur-digesteur et Lit bactérien			
Date de mise en service		2009			
Commune d'implantation		Croth			
Lieu-dit		Lotissement Le Pré Saillant			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		67			
Nombre d'abonnés raccordés		24			
Nombre d'habitants raccordés					
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j					
Prescriptions de rejet					
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur	Sol		
		Nom du milieu récepteur	Infiltration		
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
DCO			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
MES			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NGL			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Charges rejetées par l'ouvrage					
Date du bilan 24h		Conformité du rejet en concentration ou en rendement selon arrêté			
Conformité (Oui/Non)		DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK
		Conc mg/l	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l

Moyenne 2020 <sup>(2)</sup>	oui	1.8	4.6	74.6	0.5
-----------------------------	-----	-----	-----	------	-----

**STEU N°3 : STEP SAINT ANDRE DE L'EURE**  
Code Sandre de la station : 032750701000

Caractéristiques générales					
Filière de traitement (cf. annexe)		Boues activée			
Date de mise en service		1996 (1 <sup>er</sup> juillet 2010 - suite reconstruction)			
Commune d'implantation		Saint André de l'Eure			
Lieu-dit					
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		1 800			
Nombre d'abonnés raccordés					
Nombre d'habitants raccordés					
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		1210			
Prescriptions de rejet					
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Sol Nom du milieu récepteur Zone d'infiltration de 7,9 ha			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70	
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	75	
MES	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90	
NGL	15	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-	
NTK	10	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	5	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-	
Pt	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-	
Charges rejetées par l'ouvrage					
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration ou en rendement selon arrêté			
		DBO <sub>5</sub> Conc mg/l	DCO Conc mg/l	MES Rend %	NTK Conc mg/l
Moyenne 2020 <sup>(2)</sup>	oui	2.12	21.72	98.96	2.71

## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.1.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
STEP COUTURE BOUSSEY (Code Sandre : 032718301000)		
STEP CROTH 2 (Code Sandre : 032719302000)		
STEP SAINT ANDRE DE L'EURE (Code Sandre : 032750701000)		
<b>Total des boues produites</b>		

### 1.1.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues <b>évacuées</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
STEP COUTURE BOUSSEY (Code Sandre : 032718301000)	36	49,43
STEP CROTH 2 (Code Sandre : 032719302000)	0,25	0
STEP SAINT ANDRE DE L'EURE (Code Sandre : 032750701000)	36,8	44,24
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>73</b>	<b>93,7</b>

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>	0	0
Participation aux frais de branchement	<b>Délibéré par projet</b>	

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	2,94 €/m <sup>3</sup>	2,94 €/m <sup>3</sup>
	Autre : .....	___ €	___ €
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	0 %	0 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m <sup>3</sup>	0,185 €/m <sup>3</sup>
	VNF rejet :	___ €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	___ €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 17/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- .

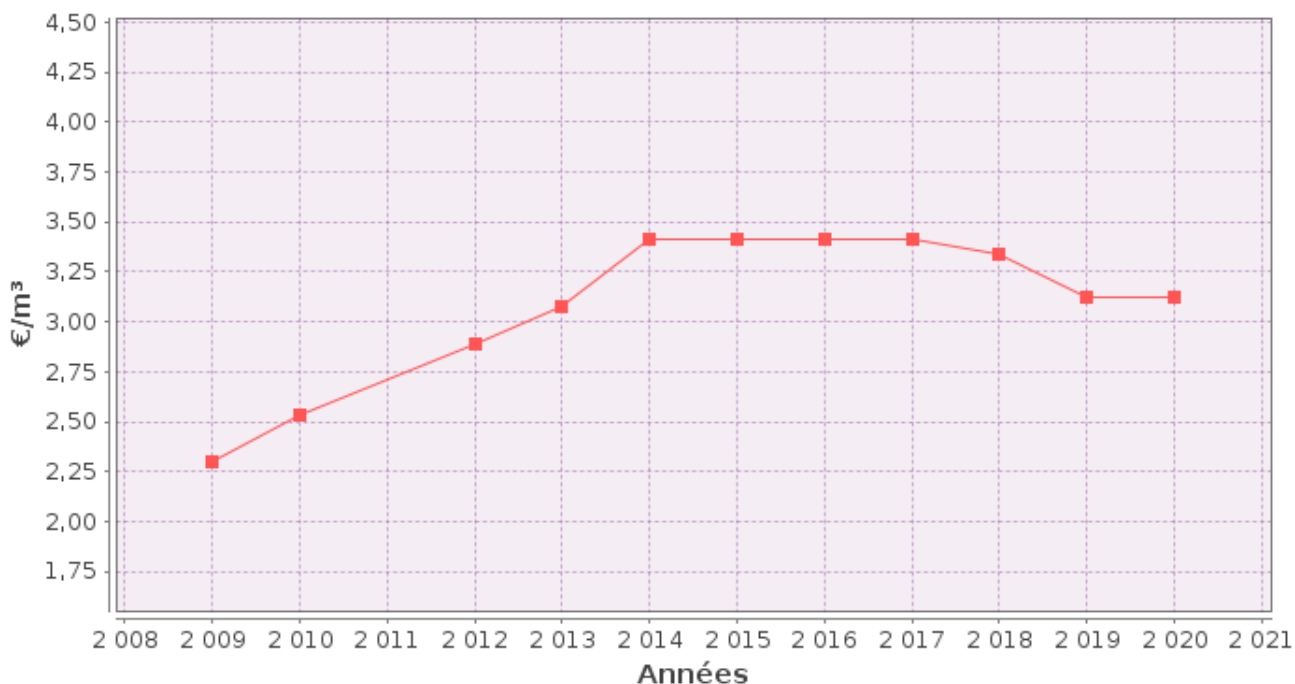


## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	___%
Part proportionnelle	352,80	352,80	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	352,80	352,80	0%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
VNF Rejet :	___	0,00	___%
Autre : _____	___	0,00	___%
TVA	___	___	___%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	22,20	22,20	0%
<b>Total</b>	<b>375,00</b>	<b>375,00</b>	<b>0%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>3,12</b>	<b>3,12</b>	<b>0%</b>

**ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.**



■ D204.0 Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 1er janvier N+1

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

### 2.3. **Recettes**



#### **Recettes de la collectivité :**

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 273 261 €.

Commentaire: Le montant inscrit correspond aux recettes de la redevance d'assainissement collectif pour les communes de L Couture Boussesey et de Croth. Les recettes de la commune de Saint André de l'Eure se trouvent intégrées dans les recettes du périmètre d'Ex-GEA. La facturation de la redevance des communes de l'Ex-GEA ainsi que de Saint André de l'Eure, de Mesnil sur l'Estrée et de Saint Germain sur Avre est effectué par Eaux de Normandie via un marché de prestation de service.

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. **Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 79,01% des 3 320 abonnés potentiels (82,61% pour 2019).

#### 3.2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			

VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		35%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	35%	0
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	____%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	_____	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	_____	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	_____	0
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>15</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 15 pour l'exercice 2020 (15 pour 2019).



### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
STEP COUTURE BOUSSEY	69,7	100	100
STEP CROTH 2	1,81	100	100
STEP SAINT ANDRE DE L'EURE	146,3	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2019).

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
STEP COUTURE BOUSSEY	69,7	100	100
STEP CROTH 2	1,81	100	100
STEP SAINT ANDRE DE L'EURE	146,3	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2019).

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
STEP COUTURE BOUSSEY	69,7	100	100
STEP CROTH 2	1,81	100	100
STEP SAINT ANDRE DE L'EURE	146,3	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2019).

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### STEP COUTURE BOUSSEY :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		49,43

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

**STEP CROTH 2 :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		—

**STEP SAINT ANDRE DE L'EURE :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		44,24

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2019).

# Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

## 3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2020, 2 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2020, le taux de débordement des effluents est de 0,319 pour 1000 habitants (0 en 2019).

## 3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2020 : 0

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau (0 en 2019).

## 3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2019	2019	2019	2020
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières exercices, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0%.

### 3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2020	Nombre de bilans conformes exercice 2020	Pourcentage de bilans conformes exercice 2019	Pourcentage de bilans conformes exercice 2020
STEP COUTURE BOUSSEY	26	25	100	96,2
STEP CROTH 2	2	1	100	50
STEP SAINT ANDRE DE L'EURE	14	14	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO<sub>5</sub> arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 98,8 (100 en 2019).

### 3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2019	Exercice 2020
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Non	Non
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	—	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	—	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	—	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	—	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	—	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	—	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 0 (— en 2019).

### 3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette en € Commentaire: Cet indicateur est saisi dans le dossier Ex-GEA. En effet, tous les systèmes d'assainissement collectif font partie d'un seul même budget annexe.	0	0
Épargne brute annuelle en € Commentaire: Cet indicateur est saisi dans le dossier Ex-GEA. En effet, tous les systèmes d'assainissement collectif font partie d'un seul même budget annexe.	0	0
Durée d'extinction de la dette en années	—	0

Commentaire: Cet indicateur est saisi dans le dossier Ex-GEA. En effet, tous les systèmes d'assainissement collectif font partie d'un seul même budget annexe.

### 3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2020 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice \$NMinus1.year	Exercice 2020
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2019 tel que connu au 31/12/2020 Ces chiffres sont seulement pour La Couture Boussey et Croth hors redevance AESN . Saint André de l'Eure fait partie de la facturation EDN dans le périmètre Ex-GEA.	0	6 801,18
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2019 Commentaire: Ces chiffres sont seulement pour La Couture Boussey et Croth hors redevance AESN . Saint André de l'Eure fait partie de la facturation EDN dans le périmètre Ex-GEA.	0	224 981,27
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2019	—	3,02

### 3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Commentaire: Cet indicateur est saisi dans le dossier Ex-GEA. En effet, tous les systèmes d'assainissement collectif font partie d'un seul même budget annexe.

## 4. Financement des investissements

### 4.1. *Montants financiers*



Commentaire: Cet indicateur est saisi dans le dossier Ex-GEA. En effet, tous les systèmes d'assainissement collectif font partie d'un seul même budget annexe.

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	---	---
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

### 4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

Commentaire: Cet indicateur est saisi dans le dossier Ex-GEA. En effet, tous les systèmes d'assainissement collectif font partie d'un seul même budget annexe.

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €) Commentaire: Cet indicateur est saisi dans le dossier Ex-GEA. En effet, tous les systèmes d'assainissement collectif font partie d'un seul même budget annexe.	0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

### 4.3. *Amortissements*



Commentaire: Cet indicateur est saisi dans le dossier Ex-GEA. En effet, tous les systèmes d'assainissement collectif font partie d'un seul même budget annexe.

### 4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

### 4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*





Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu \_\_\_\_\_ demandes d'abandon de créance et en a accordé \_\_\_\_\_.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité (Cet indicateur est saisi dans le dossier Ex-GEA. En effet, tous les systèmes d'assainissement collectif font partie d'un seul même budget annexe.), soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2020 (0 €/m<sup>3</sup> en 2019).

Commentaire: Cet indicateur est saisi dans le dossier Ex-GEA. En effet, tous les systèmes d'assainissement collectif font partie d'un seul même budget annexe.

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2019	Valeur 2020
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	7 906	6 278
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	12	18
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	73	93,7
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	3,12	3,12
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	82,61%	79,01%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0,319
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	___%	0%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	98,8%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	___	0
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	___	0
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	___%	3,02%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0	0

**EVREUX PORTES DE NORMANDIE**

assainissement collectif : Garennes-sur-Eure

**Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du Service  
public de l'assainissement collectif**

**Exercice 2020**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	5
1.5.	Volumes facturés .....	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents .....	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	8
1.1.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration .....	8
1.1.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	8
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service .....	9
2.1.	Modalités de tarification .....	9
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	10
2.3.	Recettes.....	11
3.	Indicateurs de performance .....	12
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) .....	12
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	13
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	14
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	14
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	15
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) .....	16
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2) .....	16
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) .....	17
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	17
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	18
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) .....	19
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) .....	19
3.14.	Taux de réclamations (P258.1) .....	20
4.	Financement des investissements.....	20
4.1.	Montants financiers.....	20
4.2.	Etat de la dette du service .....	20
4.3.	Amortissements .....	20
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	21
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	21
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	21
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) .....	21
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	22
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	22

## **1. Caractérisation technique du service**

### ***1.1. Présentation du territoire desservi***



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : EVREUX PORTES DE NORMANDIE
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : Garennnes-sur-Eure
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Garennnes-sur-Eure
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation\* : .....  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : .....  Non

### 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie avec prestations par Entreprise privée

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : 01/08/2018
- Date de fin de contrat initial : 31/07/2022
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/07/2022
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

\* Approbation en assemblée délibérante



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **1 501** habitants au 31/12/2020 (1 889 au 31/12/2019).

Commentaire: Source communes data

#### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **635** abonnés au 31/12/2020 (621 au 31/12/2019).

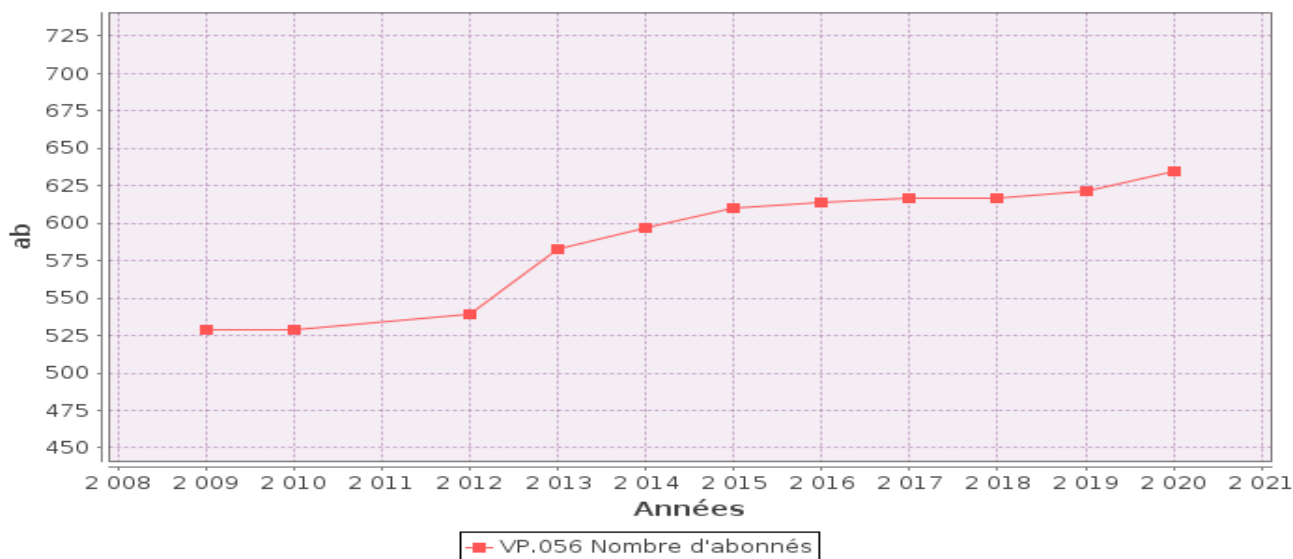
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Garennnes-sur-Eure					
<b>Total</b>	<b>621</b>			<b>635</b>	<b>2,2%</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 805.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 45,72 abonnés/km) au 31/12/2020. (46,45 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,36 habitants/abonné au 31/12/2020. (3,04 habitants/abonné au 31/12/2019).



#### 1.5. Volumes facturés

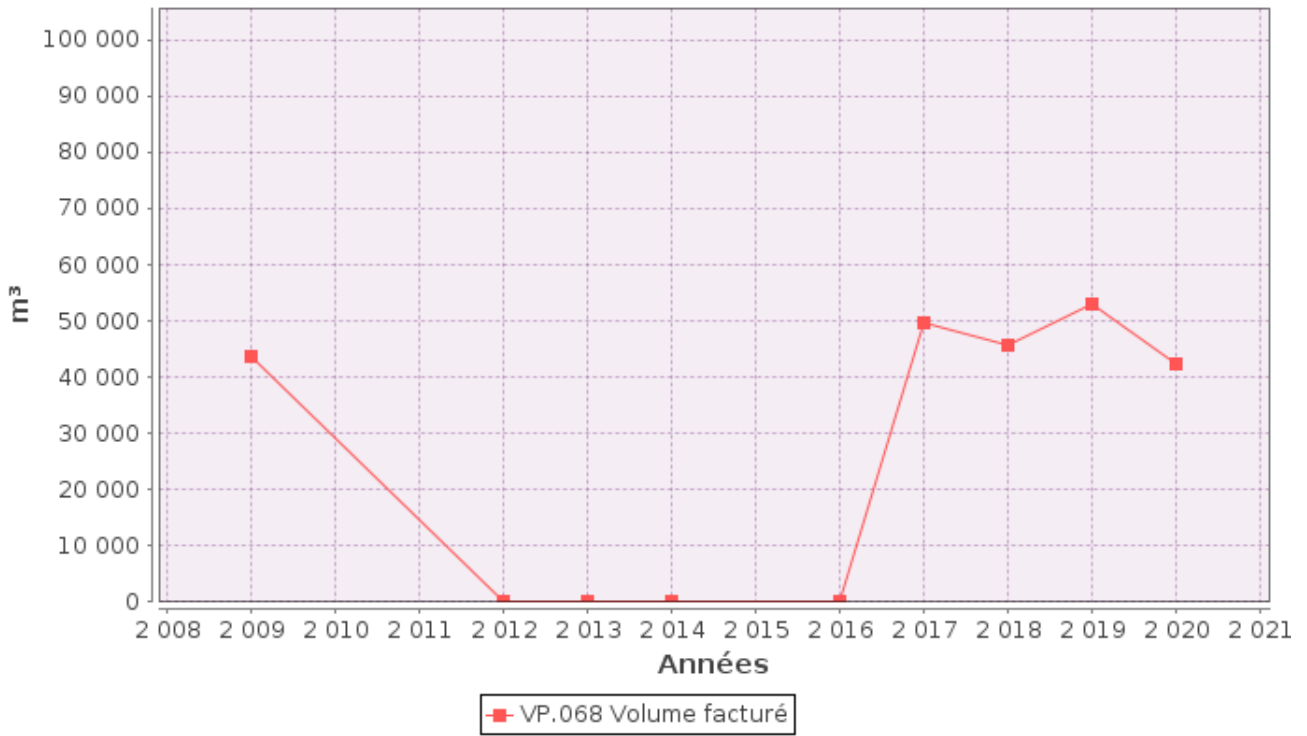


	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation en %



Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>			
Abonnés non domestiques			
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>52 840</b>		<b>42 400</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



### 1.6. *Détail des imports et exports d'effluents*



### 1.7. *Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)*



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **2** au 31/12/2020 (**1** au 31/12/2019).

## 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 13,89 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 13,89 km (13,37 km au 31/12/2019).

ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

## 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP Garennes-sur-Eure  
Code Sandre de la station : 032727801000

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boues activées en aération prolongée		
Date de mise en service	1996		
Commune d'implantation	Garennes sur Eure		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	1 800		
Nombre d'abonnés raccordés	635		
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	150		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du		
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du		
	...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	L'Eure	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	108	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
DCO	270	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
MES	144	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NGL	27	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	27	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	

pH	-	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	-	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			
Pt	6	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage					
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration ou en rendement selon arrêté			
		DBO <sub>5</sub> Conc mg/l	DCO Conc mg/l	MES Rend %	NTK Conc mg/l
Moyenne 2020 <sup>(2)</sup>	Oui	29.9	119.1	98.6	13.7

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.1.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
STEP Garennes-sur-Eure (Code Sandre : 032727801000)		
<b>Total des boues produites</b>		

### 1.1.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues <b>évacuées</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
STEP Garennes-sur-Eure (Code Sandre : 032727801000)	14,08	25,85
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>14,1</b>	<b>25,9</b>

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>	0	0
Participation aux frais de branchement	<b>Délibéré par projet</b>	

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	48,03 €	48,03 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	2,59 €/m <sup>3</sup>	2,59 €/m <sup>3</sup>
	Autre : .....	___ €	___ €
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	0 %	0 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m <sup>3</sup>	0,185 €/m <sup>3</sup>
	VNF rejet :	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 17/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

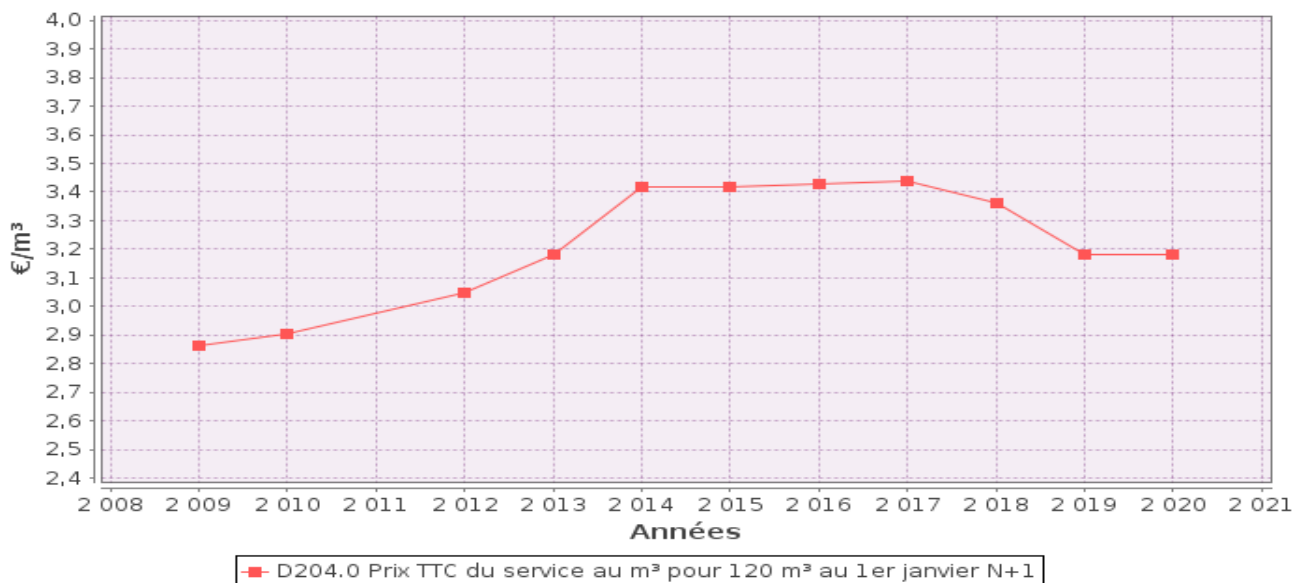


## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	48,03	48,03	0%
Part proportionnelle	310,80	310,80	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	358,83	358,83	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	—	—	—%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	—%
Autre : _____	0,00	0,00	—%
TVA	—	—	—%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	22,20	22,20	0%
<b>Total</b>	<b>381,03</b>	<b>381,03</b>	<b>0%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>3,18</b>	<b>3,18</b>	<b>0%</b>

**ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.**



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

### 2.3. **Recettes**



#### **Recettes de la collectivité :**

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 151 342,97 €.

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 78,88% des 805 abonnés potentiels (88,71% pour 2019).

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			

VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	100%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>85</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 85 pour l'exercice 2020 (45 pour 2019).

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
STEP Garennes-sur-Eure	33	100	100



Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2019).

### 3.4. **Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)**



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	<b>Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020</b>	<b>Conformité exercice 2019 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2020 0 ou 100</b>
STEP Garennes-sur-Eure	33	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2019).

### 3.5. **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)**



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	<b>Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020</b>	<b>Conformité exercice 2019 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2020 0 ou 100</b>
STEP Garennes-sur-Eure	33	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2019).

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### STEP Garennes-sur-Eure :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		25,85

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2019).

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2020, 1 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2020, le taux de débordement des effluents est de 0,666 pour 1000 habitants (0 en 2019).

### 3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2020 : 0

Commentaire: Pas de points noirs que des points sensibles

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau (0 en 2019).

### 3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2019	2019	2019	2020
Linéaire renouvelé en km					0

Au cours des 5 dernières exercices, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0% (\_\_\_% en 2019).

### 3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2020	Nombre de bilans conformes exercice 2020	Pourcentage de bilans conformes exercice 2019	Pourcentage de bilans conformes exercice 2020
STEP Garennes-sur-Eure	6	6	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO<sub>5</sub>

arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est **100** (100 en 2019).

### 3.11. *Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)*



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2019	Exercice 2020
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	—	Non
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	—

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **0**

### 3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette en € Commentaire: Cet indicateur a été saisi dans l'entité "Ex-GEA" étant donné que tous les systèmes d'assainissement collectif d'EPN font partie du même budget annexe.	0	0
Epargne brute annuelle en € Commentaire: Cet indicateur a été saisi dans l'entité "Ex-GEA" étant donné que tous les systèmes d'assainissement collectif d'EPN font partie du même budget annexe.	0	0
Durée d'extinction de la dette en années	—	—

Commentaire: Cet indicateur a été saisi dans l'entité "Ex-GEA" étant donné que tous les systèmes d'assainissement collectif d'EPN font partie du même budget annexe.

### 3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2020 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2019 tel que connu au 31/12/2020	0	5 202,4
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2019 Commentaire: Ces chiffres sont seulement pour Garennes Sur Eure hors redevance AESN .	0	151 342,97
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2019 Commentaire: Cet indicateur a été saisi dans l'entité "Ex-GEA" étant donné que tous les systèmes d'assainissement collectif d'EPN font partie du même budget annexe.	—	3,44

### 3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2020, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0 en 2019).

Commentaire: Cet indicateur est saisi dans le dossier Ex-GEA. En effet, tous les systèmes d'assainissement collectif font partie d'un seul même budget annexe.

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



Commentaire: Cet indicateur est saisi dans le dossier Ex-GEA. En effet, tous les systèmes d'assainissement collectif font partie d'un seul même budget annexe.

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	---
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

### 4.2. Etat de la dette du service



Commentaire: Cet indicateur est saisi dans le dossier Ex-GEA. En effet, tous les systèmes d'assainissement collectif font partie d'un seul même budget annexe.

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €) Commentaire: Cet indicateur a été saisi dans l'entité "Ex-GEA" étant donné que tous les systèmes d'assainissement collectif d'EPN font partie du même budget annexe.	0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

### 4.3. Amortissements



Commentaire: Cet indicateur est saisi dans le dossier Ex-GEA. En effet, tous les systèmes d'assainissement collectif font partie d'un seul même budget annexe.

Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été de \_\_\_\_\_ € ( \_\_\_\_\_ € en 2019).

#### 4.4. **Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux**



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

#### 4.5. **Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### 5.1. **Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu \_\_\_\_\_ demandes d'abandon de créance et en a accordé \_\_\_\_\_.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité (Cet indicateur a été saisi dans le secteur principal "Ex-GEA" étant donné que tous les systèmes d'assainissement collectif sont sur un budget annexe unique.), soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2020 (0 €/m<sup>3</sup> en 2019).

Commentaire: Cet indicateur est saisi dans le dossier Ex-GEA. En effet, tous les systèmes d'assainissement collectif font partie d'un seul même budget annexe.



## 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Commentaire: Cet indicateur est saisi dans le dossier Ex-GEA. En effet, tous les systèmes d'assainissement collectif font partie d'un seul même budget annexe.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2019	Valeur 2020
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 889	1 501
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	14,1	25,9
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	3,18	3,18
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	88,71%	78,88%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	45	85
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0,666
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	___%	0%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	___	0
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	___	___
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	___%	3,44%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0	0

**EVREUX PORTES DE NORMANDIE**

assainissement collectif : ST GERMAIN MESNIL

**Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du Service  
public de l'assainissement collectif**

**Exercice 2020**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés .....	5
1.5.	Volumes facturés .....	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents .....	7
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	7
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	8
1.1.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration .....	8
1.1.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	8
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service .....	9
2.1.	Modalités de tarification .....	9
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	10
2.3.	Recettes.....	11
3.	Indicateurs de performance .....	12
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) .....	12
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	13
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	14
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	14
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	15
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) .....	16
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2) .....	16
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) .....	16
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	17
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	17
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) .....	18
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) .....	19
3.14.	Taux de réclamations (P258.1) .....	19
4.	Financement des investissements.....	20
4.1.	Montants financiers.....	20
4.2.	Etat de la dette du service .....	20
4.3.	Amortissements .....	20
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	20
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	21
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	22
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) .....	22
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	22
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	23

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : EVREUX PORTES DE NORMANDIE
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : ST GERMAIN MESNIL
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Mesnil-sur-l'Estrée, Saint-Germain-sur-Avre
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation\* : .....  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : .....  Non

## 1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en régie avec prestations par entreprise privée

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : 01/08/2018
- Date de fin de contrat initial : 31/07/2022

\* Approbation en assemblée délibérante

- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/07/2022
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **1 775** habitants au 31/12/2020 (2 111 au 31/12/2019).

### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **596** abonnés au 31/12/2020 (613 au 31/12/2019).

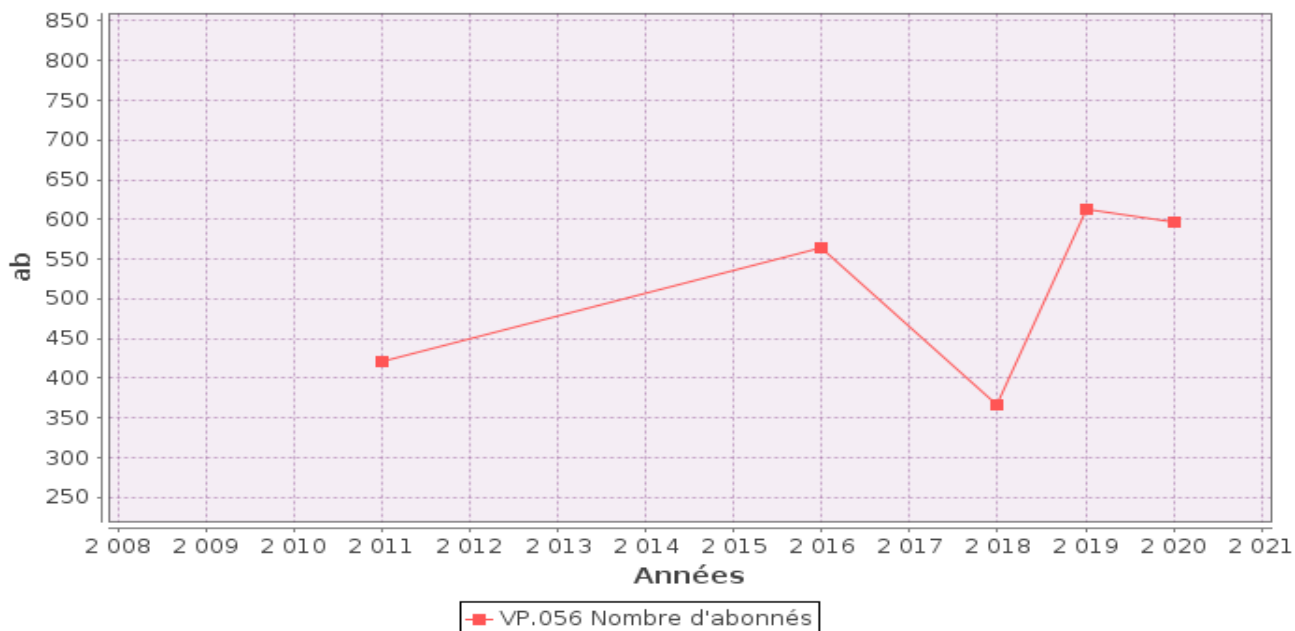
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Mesnil-sur-l'Estrée					
Saint-Germain-sur-Avre					
<b>Total</b>	<b>613</b>			<b>596</b>	<b>-2,8%</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 718.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 42,63 abonnés/km) au 31/12/2020. (52,62 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,98 habitants/abonné au 31/12/2020. (3,44 habitants/abonné au 31/12/2019).

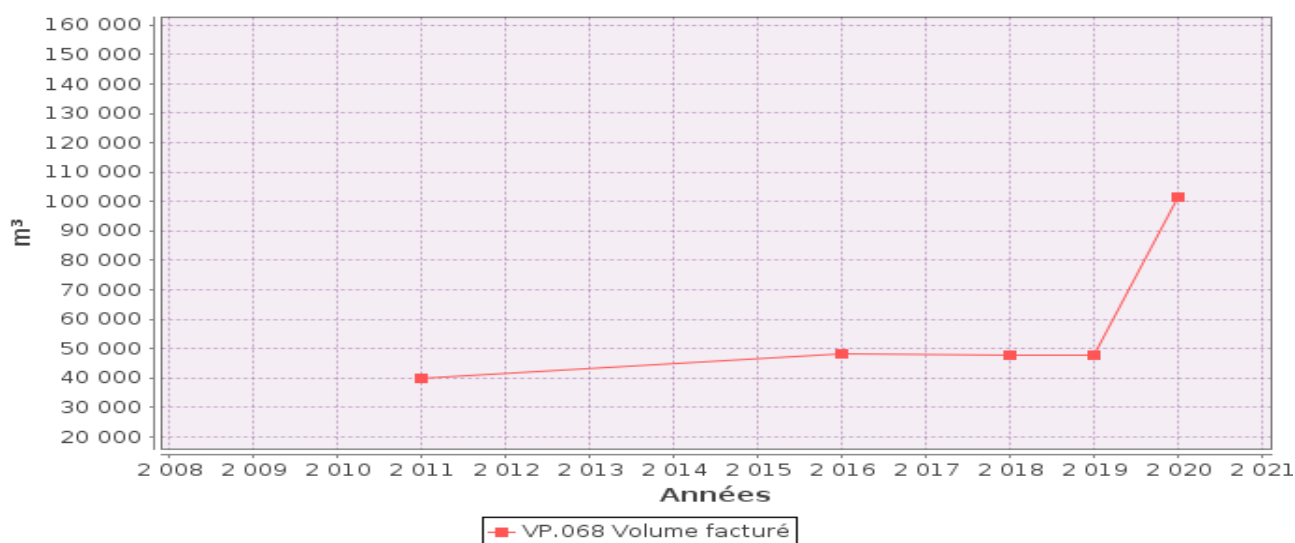


### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>			
Abonnés non domestiques			
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>47 652</b>	<b>101 369</b>	<b>112,7%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



## 1.6. **Détail des imports et exports d'effluents**



## 1.7. **Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)**



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2020 (0 au 31/12/2019).

## 1.8. **Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert**



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0,7 km de réseau unitaire hors branchements,
- 13,28 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements (Commentaire: 13.28km en intégrant le réseau en refoulement.),

soit un linéaire de collecte total de 13,98 km (11,65 km au 31/12/2019).

ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

## 1.9. **Ouvrages d'épuration des eaux usées**



Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

**STEU N°1 : STEP MESNIL SUR L'ESTREE**  
Code Sandre de la station : 032740601000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boues activées en aération prolongée
Date de mise en service	1996
Commune d'implantation	Garennes sur Eure
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	1 800
Nombre d'abonnés raccordés	635
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	150
Prescriptions de rejet	
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du



Déclaration en date du

...

Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	L'Eure		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	108	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
DCO	270	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
MES	144	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NGL	27	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	27	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	6	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

### Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration ou en rendement selon arrêté			
		DBO <sub>5</sub> Conc mg/l	DCO Conc mg/l	MES Rend %	NTK Conc mg/l
Moyenne 2020 <sup>(2)</sup>	Oui	29.9	119.1	98.6	13.7

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.1.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
STEP MESNIL SUR L'ESTREE (Code Sandre : 032740601000)		
<b>Total des boues produites</b>		<b>14,6</b>

### 1.1.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
STEP MESNIL SUR L'ESTREE (Code Sandre : 032740601000)	13,38	14,62
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>13,4</b>	<b>14,6</b>

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>	0	0
Participation aux frais de branchement	<b>Délibéré par projet</b>	

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	48,02 €	48,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	3,08 €/m <sup>3</sup>	3,08 €/m <sup>3</sup>
	Autre : .....	___ €	___ €
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	0 %	0 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m <sup>3</sup>	0,185 €/m <sup>3</sup>
	VNF rejet :	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 17/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

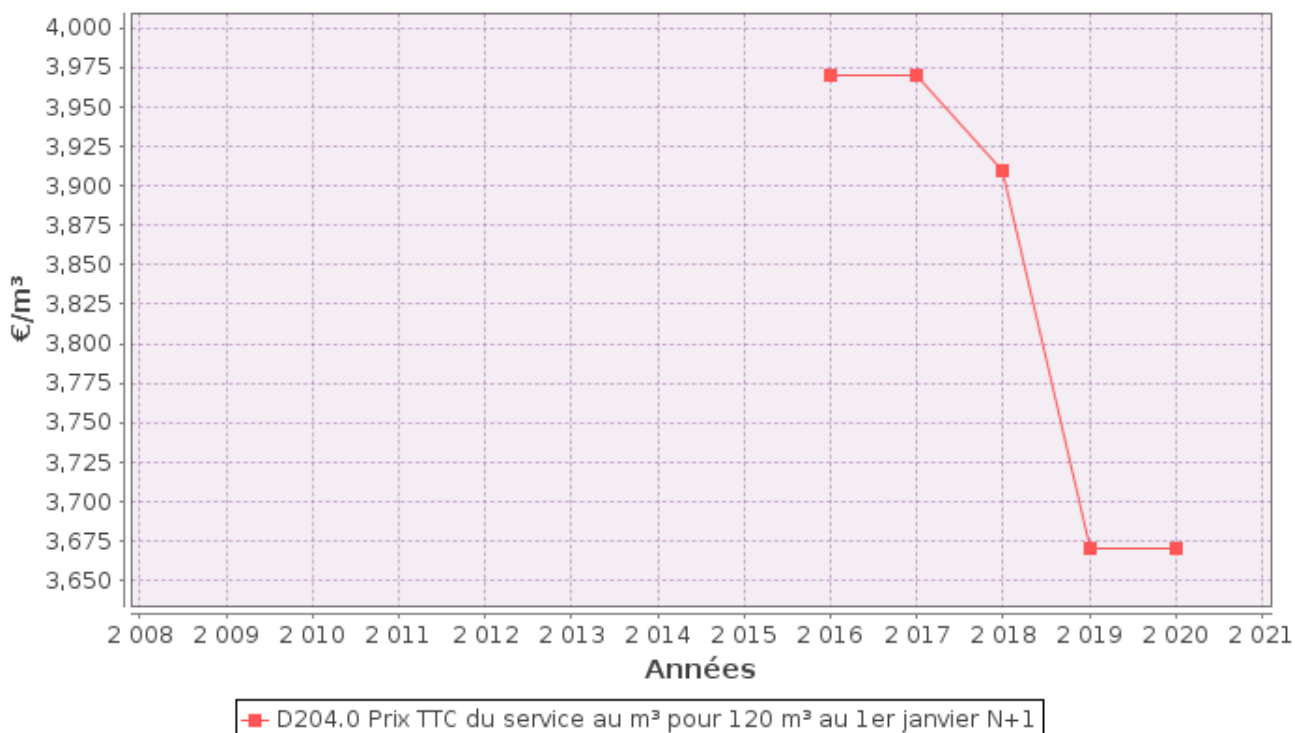
## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	48,02	48,02	0%
Part proportionnelle	369,60	369,60	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	417,62	417,62	0%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	___%
Autre : _____	0,00	0,00	___%
TVA	___	___	___%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	22,20	22,20	0%
<b>Total</b>	<b>439,82</b>	<b>439,82</b>	<b>0%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>3,67</b>	<b>3,67</b>	<b>0%</b>

**ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.**



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

### 2.3. **Recettes**



#### **Recettes de la collectivité :**

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 0 € (0 au 31/12/2019).

Commentaire: Les recettes liées a la facturation de le redevance d'assainissement collectif de Saint Germain Sur Avre et de Mesnil sur l'Estrée sont intégrées dans les recettes déclarées pour le périmètre Ex-GEA.

En effet, la facturation de la RA de ces des communes font partie du marché de facturation d'EPN intégrant le périmètre ex-GEA, ainsi que les communes suivantes: Saint André de l'Eure, Les Authieux, Mesnil sur l'Estrée et Saint Germain sur Avre.

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 83,01% des 718 abonnés potentiels

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'auto-surveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Non	0

VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		____%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	____%	0
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	____%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>15</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 15 pour l'exercice 2020 (15 pour 2019).

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
STEP MESNIL SUR L'ESTREE	45,6	---	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (\_\_\_\_ en 2019).

### 3.4. **Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)**



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	<b>Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020</b>	<b>Conformité exercice 2019 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2020 0 ou 100</b>
STEP MESNIL SUR L'ESTREE	45,6	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2019).

### 3.5. **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)**



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	<b>Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020</b>	<b>Conformité exercice 2019 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2020 0 ou 100</b>
STEP MESNIL SUR L'ESTREE	45,6	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2019).

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### STEP MESNIL SUR L'ESTREE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		14,62

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2019).



## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2020, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2020, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2019).

### 3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2020 : 0

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau (0 en 2019).

### 3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2019	2019	2019	2020
Linéaire renouvelé en km					0

Au cours des 5 dernières exercices, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0% (\_\_\_% en 2019).

### 3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2020	Nombre de bilans conformes exercice 2020	Pourcentage de bilans conformes exercice 2019	Pourcentage de bilans conformes exercice 2020
STEP MESNIL SUR L'ESTREE	14	14	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO<sub>5</sub> arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en 2019).

### 3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2019	Exercice 2020
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	—	Non

+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	—	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	—	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	—	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	—	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	—	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	—	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	—	—

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 0 (— en 2019).

### 3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette en € Commentaire: Cet indicateur est déclaré dans le dossier Ex-GEA. En effet, tous les systèmes d'assainissement collectif d'EPN font partie du même budget annexe.	0	0
Epargne brute annuelle en € Commentaire: Cet indicateur est déclaré dans le dossier Ex-GEA. En effet, tous les systèmes d'assainissement collectif d'EPN font partie du même budget annexe.	0	0
Durée d'extinction de la dette en années	—	0

Commentaire: Cet indicateur est déclaré dans le dossier Ex-GEA. En effet, tous les systèmes d'assainissement collectif d'EPN font partie du même budget annexe.

### 3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2020 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2019 tel que connu au 31/12/2020	0	0
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2019 Commentaire: Le montant facturé pour Saint Germain sur Avre et Mesnil sur l'Estrée sont intégré dans la somme facturée en 2020 par Eaux de Normandie dans le cadre du marché de prestation de service. Cette valeur global est saisie dans le dossier Ex-GEA.	0	0
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2019 Commentaire: Cet indicateur a été saisi dans l'entité "Ex-GEA" étant donné que tous les systèmes d'assainissement collectif d'EPN font partie du même budget annexe.	—	—

### 3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2020, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0 en 2019).

Commentaire: Cet indicateur est saisi dans le dossier Ex-GEA. En effet, tous les systèmes d'assainissement collectif font partie d'un seul même budget annexe.

## 4. Financement des investissements

### 4.1. *Montants financiers*



Commentaire: Cet indicateur est saisi dans le dossier Ex-GEA. En effet, tous les systèmes d'assainissement collectif font partie d'un seul même budget annexe.

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

### 4.2. *Etat de la dette du service*



Commentaire: Cet indicateur est saisi dans le dossier Ex-GEA. En effet, tous les systèmes d'assainissement collectif font partie d'un seul même budget annexe.

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €) Commentaire: Cet indicateur est déclaré dans le dossier Ex-GEA. En effet, tous les systèmes d'assainissement collectif d'EPN font partie du même budget annexe.	0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

### 4.3. *Amortissements*



Commentaire: Cet indicateur est saisi dans le dossier Ex-GEA. En effet, tous les systèmes d'assainissement collectif font partie d'un seul même budget annexe.

Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été de \_\_\_\_\_ € (\_\_\_\_\_ € en 2019).

### 4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

**4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu [ ] demandes d'abandon de créance et en a accordé [ ].

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité (Cet indicateur est déclaré dans le dossier Ex-GEA. En effet, tous les systèmes d'assainissement collectif d'EPN font partie du même budget annexe.), soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2020 (0 €/m<sup>3</sup> en 2019).

Commentaire: Cet indicateur est saisi dans le dossier Ex-GEA. En effet, tous les systèmes d'assainissement collectif font partie d'un seul même budget annexe.

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2019	Valeur 2020
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	2 111	1 775
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	13,4	14,6
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	3,67	3,67
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	___%	83,01%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	___%	0%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	___	0
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	___	0
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	___%	___%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0	0



# EVREUX PORTES DE NORMANDIE

assainissement non collectif

Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du Service public de  
l'assainissement non collectif

Exercice 2020

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.  
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## *Table des matières*

<b>1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE .....</b>	<b>2</b>
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE .....	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	3
<b>2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE .....</b>	<b>4</b>
2.1. MODALITES DE TARIFICATION .....	4
2.2. RECETTES .....	4
<b>3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</b>	<b>1</b>
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3) .....	5
<b>4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>6</b>
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES .....	6
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE .....	6

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : EVREUX PORTES DE NORMANDIE
- Nom de l'entité de gestion: assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liée au service
  - Contrôle des installations  Traitement des matières de vidanges
  - Entretien des installations  Réhabilitation des installations  Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Acon, Angerville-la-Campagne, Arnières-sur-Iton, Aviron, Bois-le-Roi, Boncourt, Bretagnolles, Caugé, Champigny-la-Futelaye, Chavigny-Bailleul, Cierrey, Coudres, Courdemanche, Croth, Dardez, Droisy, Fauville, Fontaine-sous-Jouy, Foucrainville, Fresney, Garennes-sur-Eure, Gauciel, Gauville-la-Campagne, Gravigny, Grosseuvre, Guichainville, Huest, Illiers-l'Évêque, Irreville, Jouy-sur-Eure, Jumelles, L' Habit, La Baronnie, La Chapelle-du-Bois-des-Faulx, La Couture-Boussey, La Forêt-du-Parc, La Trinité, Le Boulay-Morin, Le Mesnil-Fuguet, Le Plessis-Grohan, Le Val-David, Le Vieil-Évreux, Les Authieux, Les Baux-Sainte-Croix, Les Ventes, Lignerolles, Marcilly-la-Campagne, Marcilly-sur-Eure, Mesnil-sur-l'Estrée, Miserey, Moisville, Mouettes, Mousseaux-Neuville, Muzy, Normanville, Parville, Prey, Reuilly, Sacquenville, Saint-André-de-l'Eure, Saint-Germain-de-Fresney, Saint-Germain-des-Angles, Saint-Germain-sur-Avre, Saint-Laurent-des-Bois, Saint-Luc, Saint-Martin-la-Campagne, Saint-Sébastien-de-Morsent, Saint-Vigor, Sassez, Serez, Tourneville, Émalleville, Épièdes, Évreux
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation : .....  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : .....  Non

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie simple

## 1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 32 351 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 110 023.

Commentaire concernant l'estimation de la population desservie : 77 672 habitants en AC  
soit:  $110\,023 - 77\,672 = 32\,351$  en ANC

Commentaire concernant le nombre d'habitants résidents sur le territoire du service : INSEE 2018

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 29,4 % au 31/12/2020.

#### **1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)**

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2019	Exercice 2020
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui	Oui
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations Commentaire : Le SPANC exerce la compétence réhabilitation des ouvrages (opérations groupées), <b>cependant l'activité est désormais suspendue.</b>	Oui	Oui
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui	Oui

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2020 est de 140 (140 en 2019).

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés : elle est actuellement forfaitaire par installation ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
<b>Compétences obligatoires</b>		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	70 € conception, 90 € exécution	72.83 € et 93.64 €
Tarif du contrôle des installations existantes en €	23 €_redevance annuelle__	____23.46
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	contrôle en cas de cession 120.00 €	124.85 €
<b>Compétences facultatives</b>		

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 27/07/2020 effective à compter du 01/09/2020
- Délibération du 15/12/2020 effective à compter du 01/01/2021

### 2.2. Recettes

	Exercice 2019			Exercice 2020		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service en €			_____	377 065 €		__377 065 €

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

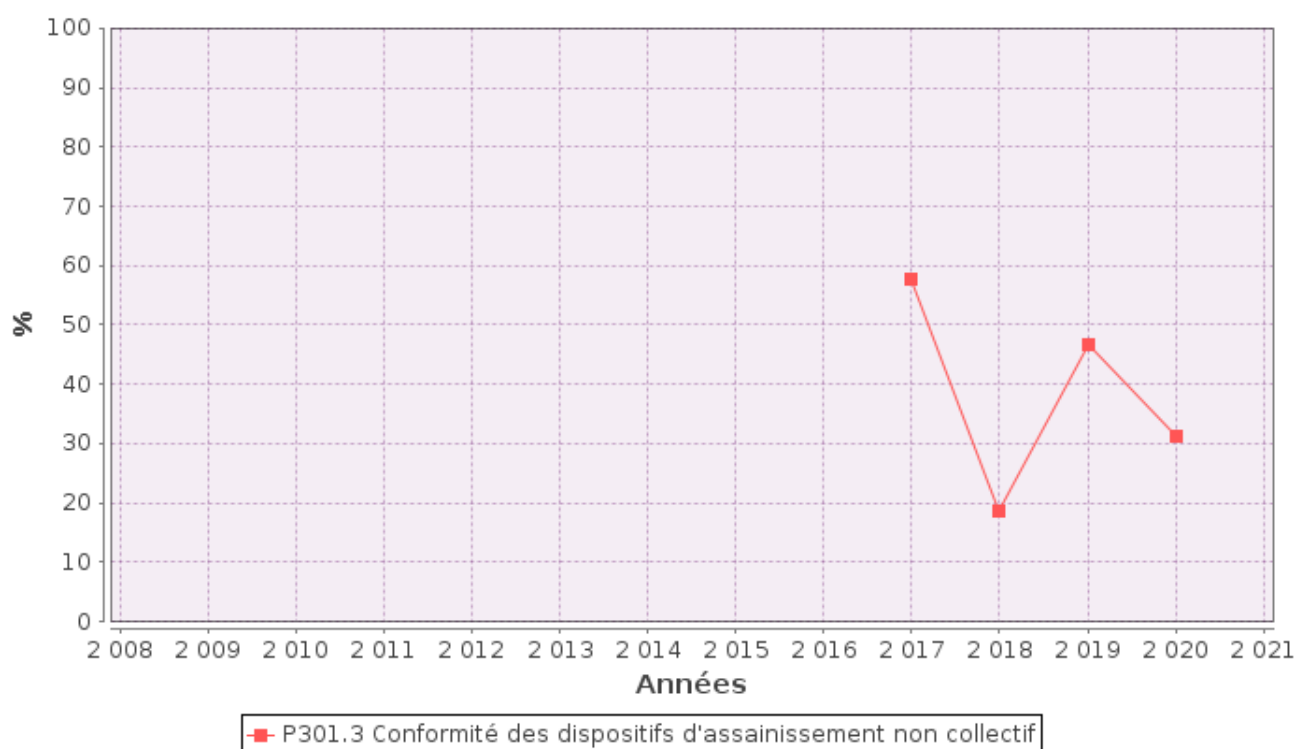
Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

**Attention** : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	4 802	3 233
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	10 298	10 399
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	—	—
Taux de conformité en %	46,6	31,1



## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2020 est de 0,00 €.

### 4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €
Prestation déléguée de contrôles, marché test en 2021 - 2022	20 000 €
Renforcement de l'équipe pour la porter à 5 contrôleurs	Sans objet